

The Project Gutenberg eBook of L'Illustration, No. 0046, 13 Janvier 1844, by Various

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: L'Illustration, No. 0046, 13 Janvier 1844

Author: Various

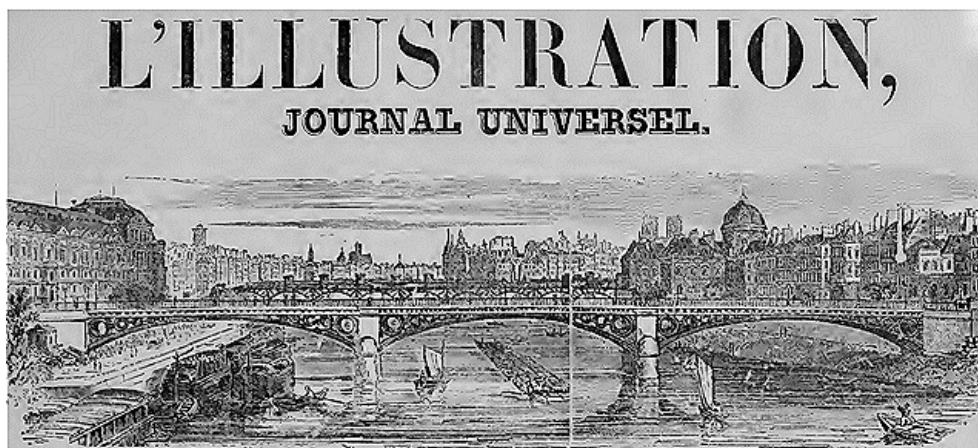
Release date: July 23, 2012 [EBook #40308]

Language: French

Credits: Produced by Régnald Lévesque

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'ILLUSTRATION, NO. 0046, 13 JANVIER 1844 ***

L'Illustration, No. 0046, 13 Janvier 1844.



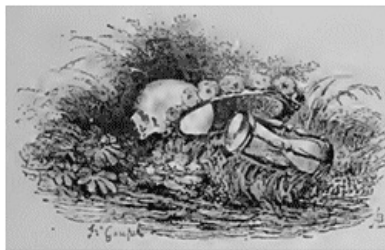
No. 46. Vol. II.-SAMEDI 13 JANVIER 1844.
Bureaux, rue de Seine, 33.

Ab. pour Paris.--3 mois, 8 fr.--6 mois, 16 fr.--Un an, 30 fr. Prix de chaque N^o, 75 c.--La collection mensuelle br., 2 fr. 75.

Ab. pour les Dép.--3 mois, 9 fr.--6 mois, 17 fr.--Un an, 32 fr. pour l'Étranger. -- 10 -- 20 -- 40

SOMMAIRE.

Mathieu de Dombasle. *Portrait.*--*Courrier de Paris.*--**Histoire de la Semaine.** *Découverte du Cœur de saint Louis, à la Sainte-Chapelle.*--**Ouverture des Cours du collège de France et de la Sorbonne.** *Salle des Cours au collège de France; Portraits de M. Michelet et de M. Edgar Quinet.*--**Les Enfants Trouvés.** *Une gravure.*--**Chronique musicale.** *L'Esclave du Camoens; Anna Bolena; Rentrée de Lablache; M. Ronconi; les Concerts; Nouvelles publications.*--**Les Petites Industries en plein vent.** *Onze Gravures.*--**Les Caprices du Cœur,** nouvelle, par Marc Fournier. (Suite.) *Une gravure.*--**Inventions nouvelles.** *Système de chemins de fer de M. de Jouffroy. Quatre Gravures.*--**De la prochaine inauguration du monument de Molière.** *Trois gravures; fac-similé des signatures de Molière et de sa troupe.*--**Bulletin bibliographique.** --**Annonces.** --**Modes.** *Trois Gravures.*--**Amusements des Sciences.** *Deux Gravures.* --**Rébus.**



Mathieu de Dombasle.

Christophe-Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle, né à Nanci, le 26 février 1777, vient d'y mourir le 27 décembre 1843, C'est l'homme auquel l'agriculture française est redevable de ses plus grands progrès. La richesse agricole de la Flandre et de quelques autres contrées, comparée au triste état



Portrait de M. Mathieu de Dombasle, décédé le 27 décembre 1843.

de notre culture dans presque tous nos départements du centre, de l'ouest et du midi, avait inspiré à M. de Dombasle la profonde conviction que, de toutes les industries, l'agriculture est celle où il y a le plus à faire en France pour la prospérité du pays et pour le bien des particulier qui s'y livreront. M. de Dombasle n'a pas seulement consacré à cette pensée des talents supérieurs, un mérite d'écrivain qui, dans toutes les carrières, l'auraient placé au premier rang; il s'est fait l'homme du progrès agricole, il s'est dévoué à cette œuvre. avec une foi ardente et une complète abnégation. Le résultat personnel fut, pour M. de Dombasle, une lutte contre des obstacles sans cesse renaissants, des revers de fortune, et de cruelles blessures dans ses plus chères affections; mais M. de Dombasle a réussi dans les autres: le succès des cultivateurs que ses leçons et son exemple ont formés, l'impulsion donnée à l'industrie agricole de la France, voilà, le succès et la récompense de M. de Dombasle, car c'est le résultat qu'il ambitionnait par-dessus tout.

Avant M. Mathieu de Dombasle, nous avons de savants agronomes, d'habiles fermiers, des propriétaires éclairés, marchant dans la voie du progrès; toutefois, leurs efforts étaient isolés, sans imitateurs; les entreprises agricoles restaient l'objet de la méfiance et du discrédit; et tandis que la jeunesse assiégeait en foule l'entrée de toutes les autres professions, personne ne venait à songer que la culture du sol offrait la carrière la plus indépendante et la plus assurée. Les écrits de M. de Dombasle ouvrirent les yeux du public sur cette fâcheuse erreur; cependant il ne suffisait pas de répandre des idées plus saines, il fallait mettre l'instruction agricole à la portée des jeunes gens chez lesquels il avait fait naître le désir de se livrer à l'agriculture. En France, où les quatre cinquièmes de la population se composent de cultivateurs, il n'existait aucun établissement destiné à l'enseignement théorique ou pratique de l'agriculture. Cette lacune, M. de Dombasle entreprit de la combler. Privé, par les événements de 1814, d'une belle fortune acquise dans la fabrication du sucre de betteraves, sans moyens pécuniaires, sans le secours du gouvernement, ni d'aucun patronage puissant, M. de Dombasle fonda la première ferme-modèle et le premier institut agricole qui aient existé en France, Plusieurs propriétaires de Nanci, en tête desquels figurait l'illustre général Drouot, lui fournirent le capital nécessaire, à des conditions désintéressées, et s'associèrent ainsi à l'honneur d'une entreprise qu'ils savaient ne devoir tourner qu'au profit du pays. C est avec le modique capital de 60,000 fr., confié à ses talents et à sa réputation de probité, que M. de Dombasle: loua la ferme de Roville, pour s'y livrer à l'enseignement et à l'application des méthodes perfectionnées.

Bientôt M. de Dombasle fut entouré d'un petit nombre d'élèves attirés par le charme d'une profession dont l'étude se faisait au grand soleil. Ces jeunes gens, qui n'étaient venus chercher à Roville qu'une instruction professionnelle, y subissaient, par la force des choses, une modification importante dans leur manière d'apprécier les positions sociales. Par cela même qu'ils étaient étudiants cultivateurs, il ne leur était plus possible de mesurer leur considération à l'habit, car eux-mêmes avaient revêtu la blouse; il ne leur était plus possible de croire que le travail manuel dérogeait, car, témoins continuels des travaux agricoles, ils arrivaient bientôt à y mettre la main. Ainsi, le courant qui avait poussé la jeunesse à fuir ou à quitter la profession agricole pour embrasser les professions dites libérales, ou les fonctions publiques, fut

changé: pour la première fois une influence contraire se manifesta, et des jeunes gens quittèrent l'école de Droit et les habitudes de la ville pour se livrer aux travaux des champs.

Tandis que M. de Dombasle modifiait aussi heureusement la tendance de l'esprit public, il introduisait une réforme matérielle d'un haut intérêt. Dans un grand nombre de départements, les labours s'exécutaient et s'exécutaient encore avec une charrue défectueuse, qui n'opère qu'un labour imparfait, au moyen de six ou huit bêtes de trait conduites par plusieurs hommes; il est évident qu'aucune culture ne peut être profitable avec un mode aussi dispendieux de labourer la terre. M. de Dombasle, par ses écrits et son exemple, propagea l'adoption de la charrue flamande, modifiée dans quelques-unes de ses parties; et désormais l'abandon de la charrue ruineuse dont nous venons de parler n'est plus qu'une question de temps, car il n'est pas de canton où, grâce à M. de Dombasle, une charrue perfectionnée n'ait été introduite, et il est impossible que la comparaison des deux instruments ne détermine pas l'adoption de ce qui fait évidemment mieux et à meilleur marché.

Si M. de Dombasle, en fondant l'établissement de Roville, n'avait eu en vue que son avantage personnel, il n'aurait pas été plus loin. Ses écrits lui avaient mérité une réputation européenne(1); son Institut agricole et sa fabrique d'instrument aratoires offraient des bénéfices, et la ferme de Roville, conduite avec l'intelligence et l'ordre d'un homme comme M. de Dombasle, ne pouvait être onéreuse en la cultivant du point de vue industriel. Mais le but de M. de Dombasle était, moins de faire de l'industrie personnelle que de faire de la science pour ouvrir des voies plus larges à l'industrie et à la prospérité publiques. Sous cette inspiration, M. de Dombasle devait s'attacher à résoudre le problème de la suppression de la jachère, question qui intéresse à un si haut degré l'avenir de notre agriculture. Les plantes sarclées, qui remplacent la jachère en préparant le sol à recevoir des céréales, et qui, pour la plupart, contribuent à l'augmentation des engrais, par l'abondante nourriture qu'elles fournissent aux bestiaux, sont une condition nécessaire pour arriver à la suppression ou du moins à la notable réduction de la jachère. Toutefois, les plantes sarclées, comme toutes les autres récoltes, ne peuvent être cultivées qu'autant que le cultivateur trouve à vendre leurs produits. Placé dans une localité où aucune industrie étrangère n'offrait un débouché à ses récoltes sarclées, M. de Dombasle créa sur la ferme de Roville une industrie accessoire pour tirer parti de ses récoltes. Il établit une distillerie, puis une féculerie de pommes de terre; entreprises qui toutes deux entraînaient des pertes très-sensibles à raison du faible capital sur lequel reposait l'établissement de Roville. Ces pertes sont à déplorer, puisqu'elles furent sans doute pénibles à M. de Dombasle; mais elles ont contribué à rendre son enseignement plus complet et à faire ressortir son dévouement à la mission qu'il s'était imposée.

Note 1: Tous les ouvrages de M. de Dombasle se trouvent à la librairie de madame Bouchard-Huzard, à Paris, rue de l'Éperon, 7, notamment: le *Calendrier du bon Cultivateur*, *Théories de la charrue*, etc.

Quoi de plus propre à pénétrer les cultivateurs du principe qui doit leur servir de guide, que l'ensemble de la carrière agricole fournie par M. de Dombasle? Un homme de mérite hors ligne, après avoir consacré des années à étudier la culture des pays les mieux cultivés de l'Europe, s'applique à introduire dans la ferme qu'il exploite les méthodes perfectionnées qu'il a observées; il pèse toutes les circonstances dans lesquelles les améliorations qu'il médite doivent être introduites; il entre dans la voie nouvelle, guidé par une grande expérience et un jugement sûr; cependant il échoue. Au lieu de se décourager, il se livre à de nouvelles recherches, reconnaît la cause de son échec, recommence avec certitude et cette fois il échoue encore. Quelle démonstration plus complète de cette vérité, qu'en agriculture le raisonnement, l'induction et la démonstration même, que la science, en un mot, ne doit autoriser que des essais, et que les faits positifs, constants, répétés ont seuls une autorité suffisante pour déterminer l'application sur une grande échelle.

Du reste, personne n'était plus convaincu de cette vérité que M. de Dombasle; c'était celle qu'il s'appliquait surtout à faire entrer dans l'esprit de ses élèves au moment où ils venaient prendre congé de lui et de recevoir ses derniers conseils. «Gardez-vous, leur disait-il, de changer brusquement sur votre ferme la méthode de culture suivie dans le canton où vous allez vous fixer. Si la charrue est défectueuse, d'un usage ruineux, n'hésitez pas à la changer: n'hésitez pas non plus à multiplier les prairies artificielles. Quant aux races de bestiaux, voyez si celles de la localité ne peuvent pas être améliorées; et si vous vous décidez à en introduire de nouvelles, ne le faites pas avant d'avoir obtenu largement sur votre exploitation les moyens de nourriture qu'elles réclament.

Quand aux cultures nouvelles à introduire, prenez en considération le sol, le climat, la main d'œuvre, la facilité de vendre les produits. Quant à la jachère, ne vous pressez pas de la supprimer: dans les pays où une portion du sol est laissée en jachère, le prix est en raison de cette circonstance; louez ou achetez en conséquence, et en appliquant à ce sol une meilleure charrue, en y semant des prairies artificielles, vous êtes certains de faire mieux que les autres; mais si vous tentiez de suite de supprimer la jachère, vous vous exposeriez à des risques qu'il n'est pas sage de courir au début d'une exploitation rurale. Attendez d'avoir réussi dans votre premier établissement, puis alors vous entreprendrez une réforme plus large avec bien moins de dangers, avec bien plus d'expérience et de ressources.»

Si M. de Dombasle était plus hardi pour lui que pour les autres, c'est que pour lui la France était le domaine et sa ferme-modèle le champ d'essai; c'est que le poste qu'il avait choisi était une position d'avant-garde. Pour lui, le danger n'était pas dans son préjudice personnel, mais dans le préjudice public.

Un si grand zèle pour la science à laquelle il ne se dévouait avec tant d'abnégation que parce qu'il la savait intimement liée à la prospérité de la France, touche au sentiment qui animait d'Assas et Beaurepaire, se sacrifiant au salut ou à l'honneur de tous; il faut reconnaître là une véritable grandeur, qui fait de l'existence de M. de Dombasle une des vies les plus recommandables de notre époque, et qui lui assure d'être compté au nombre des plus utiles réformateurs et des plus sincères bienfaiteurs de son pays.



La bataille de l'adresse est commencée: c'est la Chambre des Pairs qui a lancé la première mitraille; mais on sait que les luttes ne sont ni longues ni ardentes sur ce terrain aristocratique; on provoque avec courtoisie; on riposte avec précaution, et les différentes opinions rengainent promptement, après un semblant d'estoc et de taille. Trois ou quatre discours suffisent pour donner aux adversaires l'envie de plier lus tentes et de clore la campagne. Ainsi l'adresse a été votée en une séance. Nous sommes loin de blâmer leurs seigneuries de cette concision; bien au contraire, les économies de paroles, à notre avis, sont autant de gagné pour les affaires.

Le voyage de Belgrave-Square a un peu échauffé la matière. M. le ministre des affaires étrangères s'est fort enflammé; il n'a trouvé, au reste, de contradicteur un peu vif que M. le marquis de Boissy, dont c'est la coutume. M. Guizot a particulièrement appuyé sur ce fait, que le gouvernement anglais avait vu avec déplaisir les scènes de Belgrave-Square, mais qu'il n'avait pu les empêcher; il s'est félicité d'ailleurs de l'indifférence que S. M. Victoria a montrée pour M. le duc de Bordeaux, qu'elle n'a ni reçu ni voulu voir. «Je le crois bien, a dit à son voisin un noble pair, M. le duc de ***. qui mène de front la politique et le calembour, la reine d'Angleterre était allée à Eu, elle ne pouvait venir à lui.»

La Chambre des Députés a aussi son adresse, mais elle est moins expéditive que la Chambre des Pairs, sa sœur aînée. Le morceau d'éloquence s'élabore lentement; il ne lui faut pas ordinairement moins de huit ou dix jours pour se mettre d'aplomb sur ses adjectifs et ses périodes; après quoi il s'aventure entre le côté gauche, la droite et le centre, qui le saisissent au passage, l'examinent, le dissèquent et lui coupent quelquefois le nez, le bras ou la jambe, si bien qu'il sort rarement de la discussion comme il y est entre. Cette espèce d'opération chirurgicale exige à son tour une semaine; ainsi la Chambre dépense à peu près un mois à ce laborieux accouchement. En un mois. Napoléon allait à Vienne, et nos honorables préparent à grand peine un discours: ce n'est pas le cas du duc, comme Alceste, que le temps ne fait rien à l'affaire.

On s'aperçoit que la présence des deux Chambre au bruit qui se fait dans la partie de la rive droite et de la rive gauche voisine des ministères et du palais des Tuileries: le nombre des piétons et des voitures y est visiblement augmenté; ce sont MM. les députés qui vont et viennent, traînant après eux la clientèle d'intérêts et de solliciteurs que la session attire; les chemins de fer, les croix d'honneur, les recettes particulières, les bureaux de tabac, les pensions, les bourses, la question des vins, la question des sucres, la question des bestiaux, tout cela court de droite et de gauche, d'un air affairé ou allumé.

Cependant les ministres et les hommes politiques ont ouvert leurs salons comme autant de maisons de refuge. Le reliquat des réceptions du matin et des séances de la Chambre se vide dans les réceptions du soir; une affaire ébauchée la veille, on l'achève entre un bol de punch radical, une tasse de thé ministérielle, un verre d'eau sucrée tiers-parti. Les soirées les plus nombreuses se tiennent chez M. Guizot, le ministre influent, le grand ministre de France, comme l'appelle le mandarin Ky-Yong, qui vient d'entrer avec notre gouvernement en commerce d'amitié et de lettres, sur papier de Chine.

M. Molé se distingue, en même temps que M. Guizot, par l'éclat et le nombre de ses réceptions politiques, son hôtel du faubourg Saint Honoré n'est pas moins fréquenté que l'hôtel du boulevard des Capucins. De cette façon, les deux rivaux continuent la lutte: M. Guizot occupe les affaires étrangères, et M. Molé tient à montrer à son successeur et à son adversaire qu'il ne reste pas étranger aux affaires. Aussi les hommes prévoyants, ceux qui, tout en s'attachant au présent, ont l'œil continuellement fixé sur la girouette de l'avenir, les grands politiques, en un mot, vont du boulevard des Capucines à l'hôtel du faubourg Saint-Honoré, et boivent du même coup le thé de M. Guizot et le thé de Molé, On ne saurait trop prendre de précautions pour sa soif.

Il y a quinze jours, les Tuileries étaient ensevelies dans une profonde nuit; si vous passiez par là le soir, le vaste et noir palais vous apparaissait de loin comme un immense et sombre fantôme; aujourd'hui, tout y brille; les vitres resplendent et jettent de toutes parts des feux qui scintillent dans les ténèbres. C'est encore la Chambre des Députés qui cause cette illumination; on lui fait accueil; ou lui prépare des gracieusetés et des fêtes. Le bon moyen d'attirer les papillons n'est-il pas d'allumer les bougies?

Un autre salon a repris ses fêtes, mais ce n'est point l'ambition au regard enflammé, ni la sombre politique qui en sont les hôtes; le concierge a reçu l'ordre de ne pas leur tirer le cordon et de les arrêter sur le seuil: les arts aimables, au doux sourire, au regard limpide, aux mélodieux concerts, y entrent au contraire toutes portes ouvertes et en se donnant la main. Ce paradis des salons est celui de Mme la comtesse Merlin. Il y aurait de quoi cependant s'y mesurer en champ clos sur toutes les questions qui agitent le monde politique. Le monde politique, en effet, envoie ses plus célèbres champions dans ces réunions magnifiques et charmantes. L'Espagne, l'Italie, Vienne, Londres, Saint-Pétersbourg y comptent des ambassadeurs tout bardés de titres et de croix, et les hauts barons de la finance et de l'aristocratie parisienne s'y rencontrent avec les gentilshommes de la littérature; on pourrait y établir un congrès, une académie, une commission du budget. Mais si, par hasard, quelque budgétaire ou quelque diplomate forcené est tenté de prendre son voisin à partie et de le plonger dans les tristesses de la réalité, une note mélodieuse se faisant tout à coup entendre, le rappelle à l'ordre: c'est Grisi, ou Persiani, ou Mme la comtesse Merlin elle-même qui font taire de leur plus doux chants cette voix discordante de la politique et réduisent le monstre au silence; on n'a plus qu'à se laisser aller à ce courant d'harmonie, et à jouir des plaisirs et de la splendide variété de ces nuits spirituelles et brillantes de la rue de Bondi, qui n'ont pas d'égal pour l'état des noms et la grâce de l'hospitalité. Les vendredis de Mme la comtesse Merlin sont de vrais bijoux dans un magnifique écrin.

Tandis que les riches et les heureux s'amuse, il est bon de songer aux pauvres: Paris y songe de temps en temps, de temps en temps n'est pas assez. Paris, cependant, n'est ni égoïste ni insensible, quoique souvent il en ait l'air. Le fond du cœur est bon, meilleur qu'il ne semble; mais voulez-vous que je vous le dise? Paris est comme ces hommes mondains entraînés de tous côtés dans le tourbillon des plaisirs: ils n'ont pas le temps de s'y reconnaître ni de penser à autrui, pour qu'ils fassent une bonne action, il faut, pour ainsi dire, qu'on les prenne au collet et qu'on les avertisse. Encore réussirez-vous difficilement à les convaincre, si sur cette action charitable, vous ne mettez, un plaisir, comme on met du miel sur du pain sec pour obliger les petits enfants à y mordre. Ainsi fait Paris: il vient volontiers au secours des pauvres et des exilés, pourvu qu'on donne à son humanité une prime d'amusement. Proposez-lui un avant-deux pour la Pologne, une valse pour les indigents, il tirera sa bourse de la meilleure grâce du monde; autrement, vous le trouverez froid et cadennassé. On dirait, à le voir ainsi, qu'il n'y a pas de vrais malheurs là où on ne danse pas. Les maires et les bureaux de charité, qui connaissent bien le fort et le faible de cette sensibilité parisienne, sont décidés, dit-on, à s'adresser, pendant l'hiver, à l'archet de Tolbecque et de Musard, pour arriver à émouvoir la bonne ville de Paris. On annonce douze bals au profit des pauvres des douze arrondissements. Paris ne peut manquer de s'attendrir... et de valser de tout son cœur.

Puisque nous voici au chapitre de la danse, annonçons une nouvelle, mais annonçons-là avec ménagement, de peur de causer des émotions trop vives à

l'orchestre et aux avant-scènes de l'Opéra; on dit, et avec plaisir, je me plais à le redire, on dit que nous allons enfin posséder la divine Cerillo, au pied léger. M. Léon Pitlet aurait contracté avec elle un engagement pour quinze représentations. M. Léon Pitlet était parti pour l'Italie, en quête d'un ténor: il reviendra avec une danseuse; la vie est pleine de ces surprises. Vous faites la chasse au renard, et vous tuez une biche; vous aimez une blonde, c'est une brune qui vous tombe entre les mains: vous courez après la gloire, et vous attrapez... rien.

Les chances pour les ambitions académiques augmentent d'une manière effrayante: deux académiciens viennent de mourir, Casimir Delavigne et Campenon; deux ou trois autres sont mourants; avant un mois il y aura cinq ou six fauteuils vacants, l'embarras sera de les remplir; les candidats littéraires de quelque valeur finiront par manquer, et vous verrez que l'Académie Française sera obligée de se recruter dans le respectable corps des épiciers ou des marchands de porcelaine.--Un des académiciens alités; recevait dernièrement la visite d'un écrivain fameux, M. de Balzac, qui venait réclamer son vote pour la succession de Delavigne: «Mon cher ami, lui dit l'immortel en se soulevant avec peine sur son chevet, je ferai mieux que de vous donner ma voix, je vous donnerai ma place!

Mademoiselle Rachel, fidèle à la tragédie classique, a fait cette semaine un nouvel emprunt à Racine: c'est la tendre et vertueuse *Bérénice* que mademoiselle Rachel a tirée, je ne dirai pas de l'oubli,--on n'oublie rien de ce qu'a fait Racine,--mais du long silence où cette touchante reine de Palestine était depuis longtemps abandonnée, Bérénice, qui avait arraché au siècle de Louis XIV autant de pleurs qu'Iphigénie en Aulide immolée, la sentimentale et chaste Bérénice n'a pas obtenu, en 1844, le même succès de larmes et d'attendrissement; on a plutôt sommeillé que pleuré,--que la grande ombre de Racine me pardonne!--Est-ce la faute de Racine? est-ce la faute de notre temps? est-ce la faute de Bérénice? Il faut en accuser un peu tout le monde: Racine d'abord, qui a écrit une délicieuse héroïde en vers charmants, et non une tragédie; puis l'époque actuelle, qui n'a plus le goût ni l'intelligence de ses délicatesses de style et de ses finesses du cœur; et enfin Bérénice, dont la passion est trop exquise et retenue pour un public habitué aux Marie Tudor, aux Marguerite de Bourgogne et aux Lucrece Borgia. Auprès de telles gaillardes la belle reine semble pédante et prude. Que vous dirai-je? *Bérénice* est une sorte de thèse sentimentale qui a besoin d'être écoutée, par des jurés experts en galanterie; Versailles et Louis XIV étaient passés maîtres en cette matière, et s'attendrissaient naturellement à ce spectacle amoureux; aujourd'hui qu'on ne navigue plus sur le fleuve du Tendre, et que l'entrepôt de cigares a fait place aux cours d'amour, que peut faire Bérénice, même avec le talent de mademoiselle Rachel pour garant.

Cette représentation classique ne donnera donc pas au Théâtre-Français de très-gros bénéfices; elle prouve seulement le zèle de MM. les comédiens ordinaires du roi et honore leur persévérante fidélité à la mémoire des vieux maîtres; mais la fidélité, on le sait, n'est pas toujours la spéculation la plus lucrative; le Théâtre-Français comprend très-bien le péril de ce dévouement pour le passé, dont le présent ne s'accommode pas toujours n'y trouvant pas une suffisante pâture; aussi s'est-il muni de provisions toutes fraîches pour soutenir la campagne d'hiver et ne pas mourir d'inanition, nous allons assister successivement à la naissance de quatre ou cinq ouvrages en cinq actes; *le Ménage parisien*, de M. Bayard ouvrira la marche dans quelques jours.

Les autres théâtres imitent cette prévision et cette activité, de leur seigneur et maître: on fabrique des vaudevilles à force; les Variétés, le Gymnase, le Palais-Royal, font tourner les roues et les cylindres, et inonderont le mois de janvier et de février de marchandises; l'Académie Royale de Musique manipule un ballet en trois actes, *le Caprice*, et un opéra, *la Fortune vient en dormant*; à l'Opéra-Comique on tient le *Cagliostro* de M. Adam tout prêt, en attendant *la Syrène*, de MM. Auber et Scribe. On voit que la denrée dramatique ne manquera pas en 1844, et que le public n'est pas menacé de famine; maintenant quelle sera la valeur de toutes ces productions? quel goût auront-elles? seront-elles agréables ou maussades, spirituelles ou sottes, exquises ou insipides? C'est le secret de l'avenir; mais, de peur d'être pris au dépourvu, le parterre fera sagement de prendre ses précautions d'avance, et, tout en préparant ses mains aux bravos de mettre son sifflet dans sa poche.

On vient d'arrêter en flagrant délit une fausse dame de charité: c'était une fine mouche qui descendait de voiture d'un pied leste, montait l'escalier des riches hôtels enveloppée dans le velours et la soie, et de l'air le plus honnête et le plus sentimental sollicitait la pitié des âmes chrétiennes pour *ses pauvres*: vous devinez ce que devenait l'aumône? Les pauvres n'en touchaient rien, bien entendu, et la dame l'encaissait à son profit; examen fait de la délinquante, la

justice a reconnu une ex-figurante d'un théâtre de la banlieue qui avait eu déjà plusieurs duels avec la justice.--«Que voulez-vous? a-t-elle répondu au commissaire de police, charité bien ordonnée commence par soi...»

Le vénérable commissaire, peu convaincu de la vérité de cette maxime, en a référé au procureur du roi; et le système philosophique sur la charité aboutira probablement aux Madelonnettes à Saint-Lazare.



Histoire de la Semaine.

Arlequin, dictant une lettre à son secrétaire, commençait sa dictée par: *Virgule*. La Chambre des Députés fait comme Arlequin: ses travaux commencent par un long repos. Elle en est encore à cette première phase; mais le jour de la discussion de son adresse approche, et le calme fera place aux orages.

Parmi les nouvelles extérieures, du reste assez peu abondantes, quelques-unes intéressent directement la France. Notre consul à Canton, M. le comte de Ratti-Menton, auquel un ordre de retour a été expédié dernièrement, par suite de son démêlé avec M. Dubois de Jancigny, a été reçu, le 6 septembre dernier, par le haut commissaire impérial de l'empereur de la Chine, décoré de sa ceinture jaune, signe distinctif de la parenté de ce fonctionnaire avec la famille impériale. La réception a été à la fois solennelle et affectueuse, et le haut commissaire impérial, ainsi que le vice-roi, ont adressé au consul de France et au commandant de *l'Alemene* de nombreuses questions sur le roi des Français, sur la famille royale, et sur les relations actuelles de la France avec les autres puissances de l'Europe. Ils ont répondu à la demande pour la France des avantages accordés à l'Angleterre, que puisque le gouvernement chinois en avait agi avec la Grande-Bretagne, malgré les anciens et récents démêlés, d'une manière aussi généreuse, le gouvernement impérial ne croyait pas devoir se montrer moins amical à l'égard de la France, «cet État illustre et puissant de l'Océan occidental, dit la réponse écrite, qui a entretenu paisiblement et amicalement des rapports avec la Chine pendant plus de trois siècles, sans la plus légère contestation et sans effusion de sang.» La lettre officielle du gouvernement chinois à notre ministre des relations extérieures porte pour suscription: «A Son excellence M. Guizot, grand ministre de France, chargé du département des affaires étrangères.» Elle se termine par la recommandation suivante: «Telle est la réponse que nous avons l'honneur d'adresser à l'illustre. ministre de France, le priant, pour éviter toute confusion, d'employer les mêmes termes dont nous nous sommes servis pour exprimer ses titres et ses pouvoirs.» Il résulte de là que M. Guizot sera obligé de signer grand ministre, sans quoi sa réponse ne sera pas reçue.--Ce n'est pas toutefois sur cette singularité chinoise, et sur l'épreuve à laquelle elle met la modestie de nos hommes d'État, que s'exerce la raillerie assez peu gaie, quoi qu'elle fasse, de la presse anglaise. Elle se rit de la peine que prennent M. de Ratti-Menton et de Lagrénée de se déranger pour demander ce que l'Angleterre avait obtenu pour eux. Elle trouve tout aussi ridicule le déplacement de M. Cusing, envoyé dans le céleste empire par le gouvernement américain; enfin, suivant le *Times*, tous ces diplomates retourneront dans leur pays pour se faire moquer d'eux de ne s'en être pas apparemment remis exclusivement de leurs intérêts au désintéressement britannique. Le roi de Danemark va à son tour s'attirer les mêmes moqueries; car il vient d'envoyer également à Canton le conseiller d'État Maglebye Hansen, gouverneur des possessions danoises aux Indes-Occidentales, pour donner une extension nouvelle aux relations commerciales qui existent entre le Danemark et la Chine. Nous sommes portés à croire que si l'empereur recevait moins bien nos ambassadeurs et ceux des autres puissances maritimes, si même il les faisait maltraiter, l'Angleterre en rirait moins haut peut-être, mais à coup sûr d'un rire plus franc.--On annonce, sans que les faits soient encore bien connus ni même bien constants, que l'Angleterre s'est emparée de la position de Diego-Suarez, la plus saine et la meilleure de l'île de Madagascar, sur laquelle la France a des droits dont le

ministère de la marine et les Chambres ont plus d'une fois soutenu l'incontestabilité. En revanche, nous aurions pris possession de Mayotte, une des quatre îles qui composent le groupe des Comores, et cela par une concession volontaire de la part des indigènes, qui veulent échapper ainsi aux perpétuelles attaques des Malgaches. Le journal ministériel qui a annoncé cette nouvelle a ajouté que la rade et l'îlot de Ndraouzi assurent à Mayotte, déjà toute garnie de récifs par la nature, une des plus belles positions militaires et maritimes que la France puisse ambitionner sur la route de l'Inde et de la Chine. Fort bien, sans doute; mais pourquoi pas plutôt l'île de Madagascar?-- Dans le courant de juillet dernier, *l'Uranie*, allant aux îles Marquises, a rencontré, dans la rade de Valparaiso, *la Boussole*, qui en revenait. Toute collision entre les Français et les naturels était apaisée; mais, à O'Taiti, les difficultés qui s'étaient élevées entre les Français et le commodore anglais duraient encore.

C'est après demain, 15 janvier, que s'ouvriront à Dublin les débats du procès fait à O'Connell et aux autres chefs de l'association du rappel. La liste du jury arrêtée dans les premiers jours de ce mois présente fort peu de choses de salut aux accusés. On y compte, dit-on, douze radicaux et rappelés et trente-six whigs et tories, O'Connell paraissait avoir prévu ce résultat des manœuvres quand il disait, ces jours derniers, à Cork: «Supposez le jury de Dublin composé d'hommes loyaux et impartiaux, et l'affaire ne durera pas plus de quarante-huit heures; si, au contraire, il se compose de bigots et d'hommes de parti, et cela est très-probable, parce que la partie se joue avec des dés pipés, le résultat est clair, je descendrai au cachot; mais ce ne seront ni les barreaux, ni les verrous de ma prison, qui diminueront ma sollicitude pour la patrie et mon amour pour l'Irlande. Au contraire, ces sentiments affectueux ne feront que croître, car il est dans la nature de l'homme d'aimer précisément les objets pour lesquels il endure la persécution.»--Le 5 de ce mois, la voiture de la reine d'Angleterre a versé près du village de Norton. Cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses.

Nous ne garantirons pas le même bonheur au char de l'État espagnol, que la reine Isabelle, ou plutôt le général Narvaez, nous paraissent engager chaque jour dans une voie plus périlleuse. On fait revivre la loi de 1840 sur les municipalités, loi qui a achevé de dépopulariser la reine Christine, et dont la promulgation a amené la crise qui l'a fait sortir d'Espagne. On espère sans doute que ce qui a si fatalement porté malheur à la mère consolidera la fille.-- Pour le royaume de toutes les Espagnes, où les choses et les hommes vont et se conduisent si inexplicablement, cela peut être au fait un raisonnement comme un autre.--Une capitulation provisoire a été arrêtée le 30 décembre entre le baron de Meer et Ameller pour la reddition du fort de Figuières. Un aide-de-camp du capitaine-général est parti pour aller la faire approuver à Madrid. La suspension provisoire d'hostilités était de dix jours.

Il y a peu d'entente en ce moment en Allemagne entre les sujets et leurs gouvernements. Une émeute vient d'éclater à Furth en Bavière. En Prusse les dispositions ne sont pas plus favorables. Jusqu'à présent on avait laissé aux journaux allemands assez de liberté sur les événements armés dans les pays étrangers, mais le cabinet prussien a pris à cet égard une résolution inattendue. Il vient d'être ordonné de ne plus donner de louanges à O'Connell. Plusieurs directeurs de journaux allemands avaient fait des arrangements pour être bien renseignés sur le procès qui va s'ouvrir à Dublin. Le gouvernement prussien se déclare contre les catholiques irlandais, par crainte de l'exemple qu'ils pourraient donner aux catholiques des provinces rhénanes.--Le roi de Hanovre poursuit sa tâche jusqu'aux conséquences les plus excessives. Par une ordonnance publiée, il y a quelques jours, il défend aux bibliothèques publiques et aux cabinets de lecture de tenir aucun livre s'il n'a été préalablement et de nouveau présenté à un censeur créé dans ce but. Les journaux littéraires de toute l'Allemagne seront également soumis à un censeur spécial. Il est défendu aux libraires de recueillir des souscriptions pour des livres populaires, bien que ces livres ne puissent paraître sans l'*imprimatur* des censeurs. Le roi anglais n'aime guère la littérature allemande, et il est plus que probable que ses censeurs feront éloigner des bibliothèques toutes les œuvres de Schiller, Goethe, Jean Paul, Lessing, Herder, Sehnbart, Ulric von Hotten, enfin tous les écrits qui porteront la moindre teinte de liberté et de nationalité.

Il règne à Athènes une grande agitation dans les esprits, et cette disposition a d'abord donné lieu à penser que le feu qui, le 19 décembre, a consumé en quelques heures l'hôtel des affaires étrangères, y avait été mis par la malveillance. Il est constant aujourd'hui qu'il a pris par hasard et que ce désastre ne se rattache pas par conséquent à la tentative criminelle d'incendie dont le palais de l'Assemblée nationale avait été lui-même l'objet dans la nuit du 11.

Les temps maudits paraissent être arrivés pour la gent animale. Nous avons

parlé, il y a peu de temps, de ces repas de viande de cheval auxquels se livrent en grand nombre et avec grand appétit des gastronomes allemands pour lesquels nos pauvres coursiers vont devenir de la chair à pâté. Aujourd'hui, voilà les rats qu'un acte de société menace d'une destruction beaucoup plus complète que celle qu'ont jamais entreprise.

La nation des belettes,
Non plus que celle des Chats.

Une commandite vient de s'organiser pour cette grande œuvre. Voici un extrait de l'acte passé devant Me Baget, notaire à Nauphle-le-Château (Seine-et-Oise), le 17 décembre 1843, enregistré. «M. Charles-Adrien Paris, destructeur de rats, demeurant à Nauphle-le-Château, et M. Edmé Frégé, aussi destructeur de rats, demeurant à Paris, ont établi entre eux une société en nom collectif pour la destruction des rats et des souris, s'étendant à toute la France, La raison sociale est: *Paris et Frégé*, la durée est fixée à vingt ans, à compter du 17 décembre 1843. L'apport social est de 500,000 francs.» Ce n'est pas tout, et si M. le ministre des finances a pu récemment faire annoncer, par le discours de la couronne, que l'équilibre si désiré allait être rétabli dans nos limites, c'est, dit-on, aux dépens des chiens que ce problème, qui semblait et qui semble encore insoluble aux incrédules, aurait été trouvé. M. le ministre va, assure-t-on, au budget de 1844, proposer un impôt sur la race canine. Déjà, depuis longues années, plusieurs conseils généraux réclament à chaque session pour l'établissement de cette taxe. On se rendrait enfin à leurs instances, et le chien de l'aveugle, celui du berger et du garde-champêtre seraient seuls exempts. Les conseils de départements qui se sont occupés de cette question y ont vu non-seulement une source nouvelle de produits, mais aussi un moyen de rendre moins fréquents les cas d'hydrophobie; car cette maladie se manifeste le plus ordinairement chez les animaux errants et sans maître, ne trouvant et ne prenant qu'une nourriture insuffisante et insalubre. Or, comme il n'y aura plus que des chiens domiciliés et patentés, et que tous ceux qui ne seront pas en mesure de pouvoir représenter à la première réquisition leur quittance, du percepteur, pourront et devront même être abattus, les chances de rage se trouveront concentrées Entre les contribuables classe de chiens qui présentera des garanties. Une ordonnance du conseil provincial du Brabant, du 26 juillet 1837, a établi cet impôt dans une partie de la Belgique. Il est progressif d'après la race des quadrupèdes. Le lévrier paie 35 fr., ou, plus exactement, coûte 35 fr. par an à son maître; le chien de chasse, 5 fr.; le vulgaire de la race canine n'est imposé qu'à 2 fr.

Les statisticiens n'ont pas perdu leur temps; ils viennent de s'exercer sur les bagnes. Ils y ont trouvé, au 1er janvier 1843, 7,309 forçats, ce qui donne sur le 1er janvier 1842 un progrès croissant de 401 galériens. C'est fort consolant. Ces messieurs se trouvent classés par professions, et nous y trouvons 5 ecclésiastiques, 7 fonctionnaires publics, 6 notaires; ils sont partages en célibataires, en hommes mariés et en veufs, et le *vox soli* de l'Évangile se trouve justifié: le garçon y domine; ils sont rangés par nature de crimes, et c'est avec douleur qu'on en voit 5 figurer avec l'annotation suivante: *crime politique*; ils sont répartis par départements, et celui de la Seine y figure pour le plus fort de tous les contingents (199), comme celui des Basses-Alpes pour le plus faible (23). Enfin, ils sont divisés par religions, et MM. les statisticiens, après avoir attribué au catholicisme, au luthérianisme, au calvinisme, au judaïsme, au culte anglican, à celui de Mahomet et à la secte anabaptiste, ce qui revient à chacun dans cet honorable troupeau, déclarent qu'ils ont trouvé *neuf* forçats sans religion. Nous aurions cru, en vérité, qu'il y en avait un bien plus grand nombre.

La mémoire du Casimir Delavigne reçoit de tous côtés l'hommage qui est dû au talent élevé et à l'honorable caractère de ce poète national. Son jeune fils sera élevé, aux frais de l'État, au collège de Henri IV, et sa veuve vient d'être inscrite pour une somme annuelle de 3,000 francs sur les Fonds de pensions et d'encouragements littéraires des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique. Toutes les fois qu'on accorde une de ces pensions qui honorent en même temps et celui qui l'a méritée et le ministre qui a la justice de récompenser le mérite, un donne à ces mesures la plus large publicité. N'est-ce pas, comme on l'a déjà dit, faire le procès aux pensions que l'on tient secrètes, et reconnaître qu'il serait mieux de supprimer ce qu'on trouve bon de cacher?-- Le conseil municipal du Havre, ville natale de Casimir Delavigne, a décidé qu'une souscription y serait ouverte pour lui élever une statue. Il a été arrêté en même temps que le nom du poète serait donné à un des quais de ce port.-- Enfin les comédiens français, réunis en assemblée générale, ont décidé que son buste, exécuté par un de nos premiers artistes, serait placé dans le foyer public du la comédie.

Les travaux de l'église de Saint-Denis seraient terminés depuis longtemps si

l'on n'avait successivement à refaire toute la partie artistique de cette inintelligente restauration. Nous avons déjà eu à annoncer que le Comité Historique des Arts et Monuments avait obtenu tout récemment, par ses instances, que l'on enlevât les moustaches et la barbe en pierre que l'architecte restaurateur avait mise à une statue de Marie, qui occupe le tympan du grand portail. Aujourd'hui *l'Univers* réclame la rectification d'une erreur absolument différente, commise sur une autre statue de la même église. Dans la chapelle Saint-Eugène, sur le retable du quatorzième siècle qui domine l'autel, on voit Jésus crucifié entre sa mère et saint Jean l'évangéliste. On a fait de saint Jean, sainte Madeleine. Puisqu'on vient de faire droit à la réclamation relative à la vierge Marie convertie en homme, ou écouter, il faut l'espérer, celle qui concerne un apôtre métamorphosé en femme. --Les archives et la bibliothèque de la ville de Cambrai ont déjà fourni aux Sulpiciens chargés de publier la dernière édition des œuvres de Fénelon des lettres et des documents inédits très-précieux; mais que communication récemment faite à la Commission historique du département du Nord annonce une correspondance volumineuse et inédite de cet auteur avec une princesse Albertine de Salin.



**Découverte du cœur de saint Louis,
à la Sainte-Chapelle.**

La boîte trouvée dans le chœur sous l'ancien autel de la Sainte-Chapelle a cette semaine donné naissance à une polémique nouvelle à laquelle sont venus prendre part des combattants nouveaux. De tout cela la seule chose incontestable et la seule que *l'Illustration* puisse constater, c'est la découverte de la boîte. A qui a appartenu le cœur qu'elle renfermait? Là s'ouvre le champ des conjectures, et chacun de faire la sienne. Pour M. Letronne, il n'en veut pas mais, mais en revanche il ne veut pas admettre sans preuves celles que les autres font, et

adorer sur parole, comme relique d'un saint, ce qui n'est peut-être que la cendre d'un mécréant. Ainsi M. le baron Taylor a beau dire: «Mais j'arrive de Montereale, où l'on m'a envoyé, et je n'y ai pas trouvé le cœur saint Louis: donc il était à la Sainte-Chapelle.» M. Letronne, un peu plus logicien, n'admet pas cette conclusion comme très-rigoureuse, et répond: «Monsieur le baron, si vous ne l'avez, pas trouvé à Montereale, cela prouverait tout au plus qu'il n'y est pas, et rien de plus.» «Mais, dit M. le comte Horace de Vieilcastel, si l'on nommait une commission pour aller chercher le cœur de saint Louis dans les anciens inventaires de l'abbaye de Poissy? Poissy n'est pas si loin que Montereale, et une commission raisonnera mieux que M, Taylor.» «M. le comte, répond M. Letronne, ne dérangez, personne; l'abbaye de Poissy n'a jamais possédé que le cœur de Philippe le Bel, avec cette inscription; *C'y deden (dedans) est le cœur du roi Philippe, qui fonda cette église, qui trépassa à Fontainebleau, la veille de saint André, 1314.*» M. Letronne rapporte à cette occasion l'embaras où se trouvèrent des archéologues, dignes ancêtres du plus d'un de nos prétendus antiquaires, qui découvrirent dans l'église d'Avon, près de Fontainebleau, une autre inscription qu'ils lurent ainsi; *Ici gist le cœur de notre sire le roi de France et de Navarre, et le cœur de Jehanne, reine de France, et de Navarre, qui trépassa, etc.* Voyez-vous ces messieurs avec deux cœurs de Philippe le Bel sur les bras? Mais ils ne s'étaient pas aperçus qu'au lieu de *kœur* il fallait lire *keux* (queux); en sorte que la tombe était celle du *cuisinier* de Philippe le Bel et de la reine Jeanne, sa femme.

Presque tous les journaux viennent d'annoncer que le conseil municipal a décidé que tous les anciens ouvrages, mémoires, manuscrits, registres, collections, et surtout le *Livre des Métiers, de Boyleau*, relatifs à l'histoire, aux mœurs, aux usages, aux coutumes de la ville de Paris, seraient réimprimés aux frais du budget municipal. Nous croyons que cette annonce est plutôt une proposition faite au conseil, qu'une décision enregistrée. S'il agréé la proposition, qui est bonne en elle-même, et qui est peut-être, sous ce rapport, préférable au proposant, que nous n'avons pas l'honneur de connaître, il fera bien de ne confier le travail qu'à un paléographe sérieux. Celui-ci se fera un devoir de lui épargner les frais des réimpressions qui pourraient être inutiles et de le prévenir notamment que le livre d'Étienne Boyleau a été réimprimé en 1837 dans la *Collection des documents inédits sur Histoire de France*. Il est vrai qu'il y porte le titre de *Règlements sur les arts et métiers de Paris au treizième siècle*, et si M. l'aspirant paléographe du la ville ne lit pas plus loin que le titre d'un volume, l'erreur s'explique d'elle-même.

Le *Patriote jurassien* a rapporté l'anecdote suivante: «Louis-Denis-Catherin Grosset, né à Dole, le 25 décembre 1750, ancien administrateur, ancien président du tribunal de Lure (Haute-Saône), mort à Crisey, le 22 août 1817,

avait eu dans sa jeunesse un goût très-vif pour faire des armes; aussi avait-il la réputation d'un bretteur. Un jour qu'il était à Auxonne, il se prit de querelle avec Bonaparte, et se battit en duel avec lui. Lorsque Bonaparte fut arrivé au pouvoir, Grosset lui demanda un emploi. Sa requête contenait un singulier passage; «Si tu ne me connais pas, tu te rappelleras du jeune Dolois qui t'a donné un coup d'épée sur le rempart d'Auxonne.» Bonaparte, au lieu de se fâcher, fit droit à la requête de Grosset, et le nomma procureur impérial à Béfort.»

Les deux fauteuils vacants de l'Académie Française sont toujours le point de mire d'une foule d'ambitions littéraires et autres. Casimir Delavigne avait eu pour prédécesseurs dans le sien Serizay, Pellisson, Fénelon, de Boze, Clermont, Du Belloy, Doras, Cambacérès et Ferrand. Quel sera son successeur? M. Vatout a, dit-on, ses raisons pour croire que ce ne sera ni M. Alfred de Vigny, ni M. Sainte-Beuve, ni aucun des concurrents de M. Saint-Marc-Girardin au fauteuil de M. Campenon.

Nous n'avons qu'une mort à enregistrer, c'est celle de Maria Stella, cette femme qui se disait la véritable fille du due d'Orléans, père du roi, et prétendait avoir été changée, au moment de sa naissance, contre celui-ci, qui avait reçu le jour d'un geôlier d'une ville d'Italie. Maria Stella publiait de fréquents mémoires pour revendiquer la succession qu'elle disait lui appartenir, il est probable qu'elle eût volontiers transigé sur ses droits; mais elle sera peut-être morte sans que l'idée lui en soit venue.

Ouverture des cours du Collège de France et de la Sorbonne.

L'ouverture des cours du Collège de France et de la Sorbonne est, chaque année, un événement pour la population studieuse du quartier latin et pour tous les lettrés de Paris, et la rentrée des professeurs aimés du public est impatientement attendue par la foule de leurs auditeurs. Cette année surtout cette impatience se faisait encore plus vivement sentir que d'ordinaire: d'une part, les débats de l'Université et d'une partie du Clergé ont donné aux noms de MM. Michelet et Quinet une popularité qui leur assure un nombreux auditoire; d'autre part, le livre remarquable récemment publié par M. Saint-Marc-Girardin devait inspirer à chacun de ceux qui l'avaient eu le désir d'entendre le spirituel professeur continuer, dans sa chaire, ce brillant volume, qui n'est encore, pour ainsi dire, que la première pierre de l'édifice.

M. Michelet rentrait dans sa chaire avec un nouveau titre de plus: il venait de publier le septième volume de son *Histoire de France*, monument encore inachevé, mais qui compte déjà parmi les plus beaux et les plus considérables de notre époque. Une triple salve d'applaudissements a accueilli l'illustre historien. M. Michelet continuera à traiter cette année le magnifique sujet qu'il a choisi, c'est-



Collège de France--Salle des Cours.

à-dire qu'il appliquera les principes de la philosophie de l'histoire, exposés dans les deux années précédentes, à l'histoire des trois derniers siècles. Sa première leçon a été une charmante conversation sur la conversation elle-même, une histoire ingénieuse et fine de la causerie française.

M. Quinet, retenu en Espagne par une mission officielle, est attendu vers la fin de janvier. Son intention, s'il faut en croire l'affiche des cours, est de suivre encore cette année une marche parallèle à celle de son illustre collègue, M. Michelet: «il fera l'histoire de la littérature et des



M. Michelet.

institutions de l'Europe méridionale au dix-septième et au dix-huitième siècle.» Le titre seul de ces futures leçons en garantit d'avance le succès.

M. Philarète Chasle, laissant cette fois de côté la littérature anglaise, fera l'histoire intellectuelle de l'Allemagne au dix-huitième siècle.--M. Labitte expliquera d'abord le quatrième livre de l'*Enéide*, puis il fera l'histoire de la poésie comique et satirique chez les Latins, comparée avec la comédie et la satire modernes.--M. Michel Chevalier traitera du crédit.--M. Ampère fera l'histoire de la poésie française au dix-septième siècle.

A la Sorbonne, M. Saint-Marc-Girardin continue en ses leçons, comme nous l'avons dit, le volume qu'il vient de publier sur l'usage des passions au théâtre. Le spirituel professeur, après avoir passé en revue les pères, les mères et les fils du théâtre, en examine maintenant les amants. Les leçons de M. Girardin ont, d'ailleurs, un attrait de plus que ses livres, ce sont les piquantes digressions dont il se plaît à interrompre ou plutôt à enrichir le cours de sa leçon, et qui servent de commentaire ingénieux à son enseignement.--Le grand amphithéâtre de la Sorbonne peut à peine contenir la foule pressée des auditeurs de M. Saint-Marc-Girardin.

M. Ozanam, faisant l'histoire littéraire de l'Italie, gagne davantage chaque année les sympathies du public; la parole vive et chaleureuse, l'imagination riche et brillante, du professeur, touchent en même temps le cœur et l'esprit des auditeurs; nul doute qu'avant peu M. Ozanam ne soit compté parmi les plus brillants professeurs qui ont paru dans les chaires de la Sorbonne.

Nommons encore M. Egger, qui fait l'histoire de l'éloquente politique et judiciaire en Grèce; M. Patin, qui traite de la poésie lyrique chez les Romains et particulièrement des odes d'Horace; M. Gérusez, qui se fait, comme M. Ampère au collège de France, l'historien de la littérature française au dix-septième siècle; enfin M. Simon, qui continue l'étude sérieuse qu'il a commencée de la philosophie alexandrine.

Toutefois, on peut prévoir que la vogue sera encore, comme l'an dernier, au Collège de France; jadis la Sorbonne, au temps des Villemain, des Cousin et des Guizot, effaçait les leçons de MM. les *lecteurs royaux*; mais, aujourd'hui, soit par défaut de liberté, soit pour toute autre cause, son enseignement n'a plus ni la même autorité, ni le même éclat que celui du Collège de France; et son public se compose presque uniquement de la jeunesse studieuse, qui ne vient point chercher dans les cours publics d'émotions étrangères à l'objet de ses études.



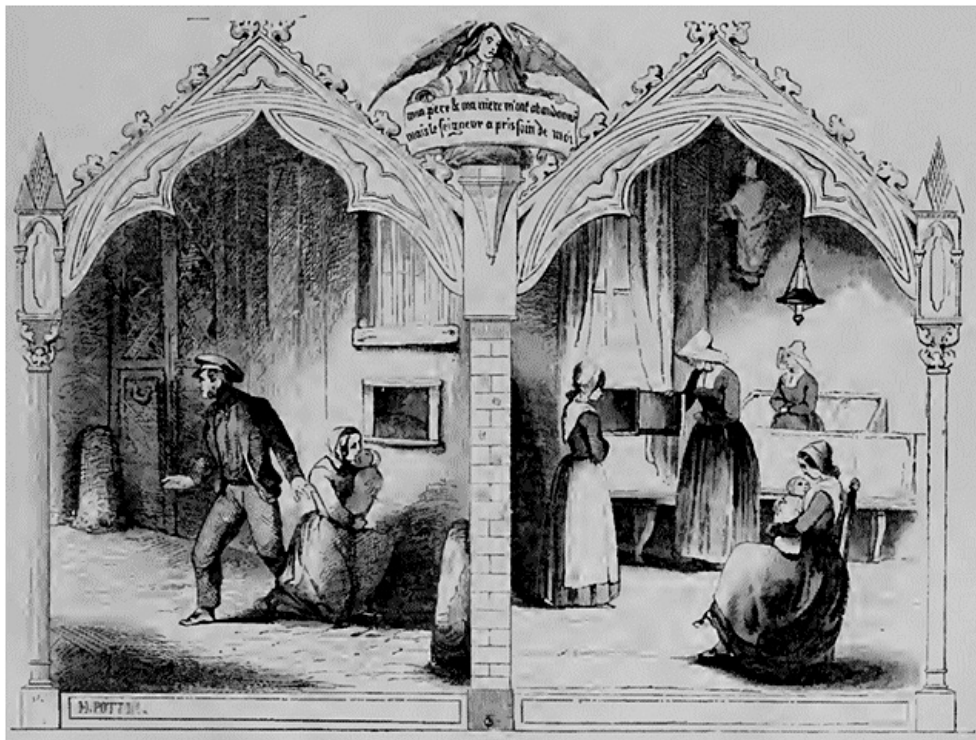
M. Edgar Quinet.

Les Enfants Trouvés.

(Suite et fin.--Voir t. II, p. 248.)

Nous avons montré l'origine de l'œuvre des Enfants Trouvés et les développements successifs de la maison de Paris. Il nous reste à faire connaître, non pas la législation qui régit l'institution générale, car cette législation est souvent contradictoire et demeure par conséquent inobservée, mais le mode ou quelques-uns des modes d'administration qu'on y a substitués, et qui ont le défaut, comme la loi elle-même, de manquer d'ensemble et d'unité.

Un décret organique du 19 janvier 1811 s'est proposé de refondre toute la législation relative aux enfants trouvés.



Abandon de l'Enfant dans le tour.

Réception de l'enfant.

Ce but, il ne l'a point atteint, car il a laissé la jurisprudence incertaine et n'a pas vu consacrer par nos mœurs et par l'usage les principes qu'il a voulu établir. Par ses dispositions les enfants trouvés sont mis hors du droit commun et déclarés la propriété de l'État. Dès qu'ils ont atteint leur douzième année, les enfants mâles, en état de servir, doivent être mis à la disposition du ministre de la marine. Ceci ne s'exécute point, ceci n'a jamais pu être exécuté. Les commandants de bâtiments ont manifesté un tel éloignement pour ces mouses de par la loi, ils ont fait valoir de si bonnes et de si naturelles raisons pour démontrer que les enfants du littoral, les fils des marins, sont pour la marine une pépinière tellement préférable aux hospices des Enfants Trouvés, que cette prescription de la loi n'a jamais reçu même un commencement d'exécution. C'est par les désavantages de son côté pratique qu'elle s'est trouvée abrogée; elle ne méritait pas moins de l'être par l'indignité de son principe. C'était en effet la restauration de l'esclavage ancien. A Rome, l'enfant trouvé appartenait à qui l'avait recueilli et élevé. En France, c'eût été l'État qui, prenant ces soins, se fût attribué cette propriété. La différence n'eût été que dans la qualité du maître: l'enfant eût toujours été esclave; et cela, sans doute pour le punir d'un abandon dont il est trop puni lui-même, et pour être indemnisé, d'une charge que ses père et mère ont imposée à l'État, et qui ne saurait légitimement donner de recours que contre eux. Les enfants trouvés ne sont donc pas marins, malgré la loi. Ils sont placés chez des cultivateurs, ou dans des ateliers, par les soins des commissions, administratives des hospices à qui leur tutelle est déferée, et demeurent sous cette dépendance jusqu'à leur majorité, à moins que les cas trop rares d'émancipation, de mariage ou de réclamation de la part des parents en soient venus abrégier ce terme. Ces exceptions, nous le répétons, sont très-peu communes; la règle est que l'enfant trouvé travaille sans salaire qui lui profite jusqu'à vingt et un an, et que quand cet âge a sonné pour lui, il devienne libre, ce qui, peut malheureusement dans la réalité se traduire par être sans appui, sans guide et exposé à tous les mauvais conseils de la misère.

Nous avons dit que la jurisprudence était incertaine. L'exposition d'un enfant est condamnée par nos lois, et nous reconnaissons que les circonstances qui l'accompagnent peuvent être si diverses et sont quelquefois si difficiles à apprécier, qu'une peine uniforme serait, pour la plupart des cas, injuste. Mais ce n'est pas l'appréciation de ces circonstances qui a amené les inégalités les plus disparates dans l'application des peines. Des cours n'ont vu dans *une exposition de part* qu'une exposition de part; d'autres ont voulu y voir la suppression de l'état civil d'un individu. De là trois mois de prison infligés d'un côté, tandis qu'une peine de quinze ans de travaux forcés était prononcée d'un autre.

Le décret de 1811 n'avait donc ni résolu la difficulté administrative, ni servi à fixer clairement la pénalité; mais du moins il devait avoir pour effet d'en rendre l'application rare et d'ôter tout prétexte atténuant à l'exposition d'un nouveau-né. Il avait ordonné qu'un hospice d'enfants trouvés pourrait être établi dans

chaque arrondissement, et qu'un four devrait être, pratiqué dans chacun de ces hospices. Le dépôt d'un enfant dans un tour garantissant à la mère un secret complet et étant un acte déclaré innocent, celle qui, au lieu de le porter à cette crèche hospitalière, où il passe immédiatement du sein de celle qui l'abandonne aux soins d'une infirmière toujours dans l'attente, compromettait la vie du petit malheureux en l'exposant dans un lieu plus ou moins fréquenté, celle-là n'était digne d'aucune pitié, et les tribunaux savaient qu'ils devaient sévir. Voilà, sous le point de vue pénal, le service qu'avait rendu le décret.

Mais bientôt l'institution du tour s'est trouvée attaquée de plus d'un côté. Nos lecteurs savaient sans doute se rendre compte du tour avant que le dessin qui accompagne cet article l'eût mis sous leurs yeux; nous l'avons cependant regardé comme nécessaire, et nous croyons devoir ajouter que le tour est un cylindre en bois convexe d'un côté et concave de l'autre, tournant sur lui-même. Le côté convexe fait face à une rue, l'autre s'ouvre dans l'intérieur d'une salle de l'hospice: une sonnette est placée auprès à l'extérieur. Une femme veut-elle exposer un nouveau-né, elle avertit la personne de garde par un coup de sonnette. Aussitôt le cylindre, décrivant un demi-cercle, présente au dehors, sur la rue, son côté vide, reçoit le nouveau-né, et l'apporte dans l'intérieur de l'hospice en achevant son évolution. Ainsi la personne qui dépose l'enfant n'a été vue par aucun des servants de la maison, et elle aura pris ses mesures pour n'être pas aperçue des passants. Son secret sera donc bien gardé, en même temps que le petit abandonné ne sera point exposé aux intempéries de l'air.

Mais la population croissant et le nombre des enfants trouvés croissant avec elle, le chiffre total de leur dépense surtout devenant plus considérable parce que les bons soins et la suppression de l'exposition loin de l'hospice avaient résolu les proportions de mortalité moins grandes, quoique bien élevées encore, les conseils généraux ont pensé que le tour, son mystère, les facilités qu'il présentait, étaient comme une provocation à l'abandon des enfants et qu'en les supprimant, sans trop se préoccuper des conséquences, on arriverait à réduire le nombre des enfants admis aux établissements publics, et par conséquent la dépense de ceux-ci. Les défenseurs du tour ont dit, et vainement, que c'était une erreur de croire qu'il encourageait la corruption de la morale publique; qu'il y avait d'autant plus d'enfants trouvés, proportionnellement aux naissances illégitimes, que les mœurs étaient plus pures, en d'autres termes, que moins il y a de naissances illégitimes dans un département, plus le nombre des enfants trouvés est considérable. Ainsi ils ont fait observer que le département d'Ille-et-Vilaine, celui de France où les naissances naturelles sont le moins nombreuses, est en même temps celui où les enfants trouvés sont le plus nombreux par rapport au nombre des enfants illégitimes; que, d'un autre côté, le département de Saône-et-Loire, qui est le troisième dans l'ordre des naissances naturelles, c'est-à-dire le plus corrompu de tous les départements après ceux de la Seine et du Rhône, est celui qui compte le moins d'enfants trouvés relativement au nombre des enfants illégitimes; que cette règle ne souffre de remarquables exceptions qu'à Paris, à Lyon et dans les grandes villes, et qu'ainsi on est forcé de reconnaître que le sentiment de la honte fait abandonner beaucoup plus d'enfants que la démoralisation.

Ces raisons, et beaucoup d'autres, ne l'ont pas emporté, partout, et dans plusieurs départements, comme dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, les tours ont été supprimés, sans que pour cela le nombre des naissances illégitimes ait été moins élevé, bien entendu. Le Bas-Rhin compte soixante-dix-neuf de ces naissances sur mille enfants, tandis que le département d'Ille-et-Vilaine, qui a sept tours ouverts, ne donne que vingt et une naissances illégitimes sur le même total. De plus, les chiffres font foi que dans plusieurs grandes villes, avant comme après l'établissement du tour, le chiffre des entrées a été à peu près le même. On n'a donc rien gagné sous le rapport moral. On n'est pas arrivé à un résultat plus significatif sous celui de l'économie, et, de plus, on a substitué un arbitraire local, souvent expliqué à contre-sens, à une règle, à une mesure uniforme. Ici les tours sont fermés, mais dans le département voisin ils sont ouverts, et l'on y envoie des enfants de loin, ce qui expose leur vie, et ce qui met à la charge du département qui a maintenu les tours une partie des enfants abandonnés de celui qui les a fermés. C'est un état de choses intolérable, contre lequel les conseils généraux réclament avant tout, et que ceux qui sont le plus entiers dans leur opinion regardent comme plus fâcheux même que l'abandon d'un système qui n'est pas le leur, mais qui aurait du moins le mérite d'être général.

A Paris, où le nombre des enfants abandonnés n'avait pas suivi une marche ascendante, malgré l'augmentation du nombre des habitants, et où l'accroissement dans la population des enfants trouvés ne venait que du bienfait de la vaccine, des soins hygiéniques, de la surveillance exercée sur les nourrices, et de l'inspection fréquente des enfants, toutes mesures qui ont diminué les cas de mort; à Paris, dans les derniers mois de 1837 il a été pris un

parti pour arriver, non pas à arrêter une augmentation qui ne se manifestait pas, mais à faire décroître le nombre des abandons, et par conséquent le chiffre des dépenses. On n'y avait pas songé tant que la mort s'était chargée d'éclaircir les rangs; mais quand elle n'a plus rendu ce triste service, on a été effrayé de l'importance du budget. Là, ou n'a adopté ni la clôture du tour, comme dans certains départements, ni son ouverture mystérieuse, comme dans ceux qui sont demeurés fidèles à l'esprit de cet article du décret de 1811; on a fait du tour une espèce de piège où viennent se faire prendre les pauvres mères auxquelles la honte surtout fait le plus souvent adopter le parti extrême de déposer leur enfant. C'est pour que leur faute ne soit pas connue, c'est pour que le déshonneur et le déchirement ne soient pas portés dans leurs familles, qu'elles se rendent en secret au tour de l'hospice de la rue de la Bourbe. Elles sonnent, mais au lieu de voir le tour s'offrir à leurs enfants, elles sont entourées par des surveillants mis aux aguets, et apprennent qu'on n'en reçoit aucun sans déclaration.

Dans un rapport que nous avons sous les yeux, adressé, à la suite de l'adoption de ces mesures nouvelles, par M. le préfet de police à M. le ministre de l'intérieur, cet administrateur est amené à reconnaître que deux de leurs conséquences ont été, que plusieurs infanticides ont été commis (2), et que les expositions d'enfants nouveau-nés ont été plus nombreuses. Il est grave d'avoir ce double aveu à faire; et, quant aux intérêts de la morale, nous ne croyons pas qu'ils aient été, bien servis par la mesure qu'on a substituée à la libre réception des enfants. On propose à la mère qui fait mine de vouloir déposer son fils de lui accorder une somme mensuelle si elle consent à le garder. On comprend combien de fois la comédie du semblant de dépôt doit être jouée, uniquement pour arriver à ce dénouement intéressé. La dépense peut être moins élevée, mais elle est beaucoup plus mal entendue. Aussi, plusieurs conseils généraux, qui n'étaient pas moins que la ville de Paris préoccupés des sacrifices auxquels ils condamnent les enfants trouvés, n'ont-ils pas hésité à dire néanmoins comme celui de l'Arrège en 1840: «Si, d'un côté, une semblable mesure peut amener une économie dans la dépense, on doit craindre, d'un autre de compromettre la morale publique, en laissant croire à la portion peu éclairée de la population qu'on accorde une indemnité pécuniaire pour un acte toujours affligeant pour la société;» et comme le conseil général de l'Aveyron, dans la session de 1842: «Vue pareille mesure est un outrage à la morale, une espèce de prime pour le libertinage.»

Note 2: La session des conseils généraux de 1843 n'a pas été favorable à la mesure de la suppression du tour. Le conseil général de la Dordogne, entre autres, a été forcé de reconnaître que, depuis qu'elle avait été adoptée, les infanticides se sont multipliés dans le département dans une effrayante proportion. La Loire et la Meuse ont toujours été de cet avis, et prévu cette fatale conséquence. Elles se sont refusées, cette année encore, à fermer aucun de leurs tours, même à titre d'essai.

Voilà donc en quelque sorte trois systèmes concurremment en pratique: la suppression déclarée du tour, son ouverture sérieuse et réelle, son ouverture simulée ou sa suppression déguisée. Si nous prenions tous les points de cette importante question, nous verrions sur chacun d'eux la même divergence d'opinions, la même contradiction dans l'application. Ce qu'il faut donc demander à grands cris, c'est une législation sérieuse qui soit respectable et qu'on fasse respecter; c'est un système un, lequel ne sera praticable peut-être que quand la tutelle des enfants aura été enlevée aux commissions administratives pour être déferée au gouvernement, représenté par ses préfets. Mais comme cet état de choses si désirable se fera peut-être encore attendre, qu'il nous soit permis, avant de terminer, d'ajouter un dernier mot sur une mesure qui peut avoir de bons effets, conjurer des abandons et amener des économies, si l'on y recourt loyalement, mais qui n'est qu'un moyen odieux quand on la comprend et quand on l'emploie comme on l'a fait dans plusieurs départements.

Le déplacement est la translation des enfants trouvés dans une commune éloignée du département ou même dans un département limitrophe. Si cette translation était opérée dans le premier âge, si on avait le soin de bien rendre public, qu'on recourra toujours à ce moyen, ou empêcherait par là certaines mères de concevoir l'espérance, en faisant porter leur enfant nouveau-né au tour par un messenger avec lequel elles sont d'intelligence, de voir celui-ci le leur rapporter à titre de nourrisson, leur procurant salaire; on enlèverait également aux parents qui peuvent être tentés de déposer leurs enfants, se flattant qu'ils pourraient, sans les avoir à leur charge, ne les pas perdre de vue, tout espoir de les voir demeurer près d'eux: enfin, on mettrait d'accord et l'intérêt des hospices et celui de la conservation des vies et des devoirs de famille. Mais ce n'est point ainsi qu'on procède, et ce sont de plus larges

résultats d'économie que l'on veut atteindre par un calcul et un moyen devant l'odieux desquels quelques commissions administratives n'ont pas reculé. Quand les enfants sont parvenus au second ou au troisième âge, quand des liens affectifs se sont formés entre eux et les femmes auxquelles on les a donnés à nourrir, ou les familles d'agriculteurs ou d'ouvrier qui ont été chargées de les élever, tout d'un coup on vient annoncer que ces enfants vont être transférés dans un autre département, et l'on signifie à ces nouveaux parents adoptifs, toujours peu aisés et souvent pauvres, qu'il faut qu'ils consentent à les garder sans salaire, à se surcharger pour alléger d'autant l'administration, ou à se voir enlever leurs fils, leurs filles d'adoption. On spéculé sur leurs bons sentiments sans prendre même la peine de déguiser le sentiment mauvais qui inspire ce calcul. Nous ne savons rien de plus immoral, de plus odieux, rien qui mérite davantage d'être flétri par l'indignation publique, Les auteurs d'un très-consciencieux ouvrage, couronné par l'Institut, que nous avons eu à consulter plus d'une fois pour ce court travail (3) repoussent le déplacement des enfants, mais demandant la suppression des tours. Notre conclusion sera aux trois quart opposée à la leur. Nous croyons le déplacement constamment annoncé et réellement opéré dans le premier âge, une mesure qui n'a rien que de moral et qui a son utilité. Nous croyons la suppression des tours un expédient dont les avantages financiers ne sauraient déguiser le danger. Nous croyons enfin que jamais question n'a réclamé plus impérieusement l'attention du gouvernement qui a à faire cesser les incertitudes de la loi, l'anarchie des mesures administratives, les contradictions des tribunaux et à se constituer le tuteur des enfants trouvés avant leur majorité, comme leur patron après.

Note 3: Histoire des Enfants Trouvés, par MM. Terme et Montfaucon, Paris, Paulin, 1840; in-8.

Chronique Musicale.

L'ESCLAVE DE CAMOENS.--ANNA BOLENA.--RENTRÉE DE LABLACHE.--M. RONCONI.--LES CONCERTS.--NOUVELLES PUBLICATIONS.

L'Opéra-Comique a mis au jour, le mois dernier, un ouvrage en un acte, à l'endroit duquel *l'Illustration* est en retard. Il est petit, tout petit; nous, si petit qu'il soit, il ne doit point passer inaperçu, et nous devons réparer nos torts à son égard.

Parlons donc, avant tout, de *l'Esclave du Camoens*.

Cette esclave est une jeune fille, une Indienne, il, s'il faut tout dire, une bayadère; mais cette bayadère est un ange de candeur, de vertu, de dévouement et de fidélité.

Camoens l'a rapportée de Goa à Lisbonne, et c'était peut-être là tout son bagage; car, à cette esclave près, il ne possède rien au monde que son génie et ses manuscrits, et n'a de quoi payer ni son logement ni sa nourriture. Vous le croyez bien empêché? C'est que vous êtes, hélas! de ce siècle positif où l'on ne sait plus ce que c'est qu'un poète. Camoens n'en est pas moins l'un des plus heureux hommes du monde. Il fait des vers toute la journée, il dort pendant la nuit sur les deux oreilles, il mange à discrétion, boit de même, et ne songe seulement pas à se demander d'où cela lui vient.

Voici ce qui se passe tous les soirs à son insu:

Dès qu'il est endormi,--et il a l'heureuse habitude de s'endormir aussitôt qu'il est couché,--Griselda revêt son costume de bayadère, sa robe *légère et d'une entière blancheur*, comme dit M. de Planard, son voile de gaze transparente et son turban de cachemire. Ainsi parée, elle se rend sur les bords du Tage, aux lieux où les nobles dames et les cavaliers élégants de la cour viennent respirer l'air frais de la nuit. Là elle exécute les danses pittoresques de son pays, et produit ces effets magiques auxquels on ne voudrait point croire si l'on n'avait pas vu Carlotta Grisi. Elle charme les dames, elle entraîne, elle subjugué les cavaliers, et recueille une abondante moisson de cruzados et de douros, avec lesquels elle paie largement l'avare hôtelier qui héberge et qui nourrit Camoens.

Cet hôtelier n'est pas seulement avare, il est poltron, et se fait payer très-cher ses terreurs. Camoens est un hôte dangereux, qui jadis a fait des vers où il chantait la patrie, et poussait l'irrévérence jusqu'à blâmer les erreurs du gouvernement. Le gouvernement s'est fâché comme de raison: Camoens est proscrit, il se cache, il est perdu si on le trouve, et quiconque lui aura donne

asile aura affaire à la sainte Inquisition. Jugez maintenant à quel prix le rusé hôtelier doit lui louer son triste logement et lui vendre son vin de Porto, ses oranges et son *o la potrica!*

Or, il est arrivé qu'un jeune et fringant cavalier, à force de voir danser Griselda, a conçu pour elle une passion violente. Il se met à sa poursuite. Il découvre le lieu de sa retraite, et se présente à l'improviste devant l'hôtelier terrifié. «Quelle est cette jeune fille qui est logée chez toi, vieux coquin?» l'autre nie, comme de raison. Mais, au moment même Griselda paraît, et le jeune officier, qui est pressé apparemment, débute avec elle par une déclaration des plus cavalières. Survient Camoens, lequel se montre fort scandalisé. Il a le droit de l'être. Car, de son côté, il aime Griselda. Reste à savoir lequel des deux sera aimé. L'officier croit emporter d'assaut la question en donnant son nom et son adresse. «Je suis, dit-il, dom Sébastien, roi de Portugal.--J'en suis fort aise, répond Griselda, et je vous en fais mon compliment. Quant à moi, je ne suis que l'esclave de Camoens, mais si j'étais libre, au lieu d'être esclave, j'oserais peut-être avouer que j'aime celui qui est mon maître.»

Si ce ne sont ses paroles expresses,
C'en est le sens.

Bientôt, en effet, elle devient libre, et elle fait comme elle a dit; après quoi Dom Sébastien, qui ne veut pas se montrer moins délicat qu'une bayadère, annule l'arrêt de proscription lancé contre le poète, ôte solennellement devant lui son chapeau à plumes, et le proclame l'honneur et la gloire du Portugal, ce qui, de sa part, est d'autant plus beau que la *Lasiade* n'est pas encore sortie du portefeuille de Camoens.

Tout cela forme un petit acte assez agréablement tourné, et orné d'un certain nombre de morceaux de musique qui ne font aucune peine à entendre. Il pourrait s'y trouver plus de verve sans doute, plus d'entraînement et de chaleur. C'est de la musique *fraîche* et calme comme une matinée d'avril. Cela ne fera pas révolution dans l'art,--et à quoi bon les révolutions?--Mais aussi cela ne fatigue pas l'attention et ne fait point mal aux oreilles, rare et précieuse qualité par le temps qui court!

C'est, du reste, le début, sur la scène de l'Opéra-Comique, de M. Flotow, jeune et gracieux compositeur dont les abonnés de *l'Illustration* connaissent déjà la musique.

Épuisé des efforts qu'il avait faits pour mettre au monde ce frêle et délicat enfant, l'Opéra-Comique s'est endormi. Ne troublons pas son sommeil.

À l'Opéra, *Dom Sébastien* poursuit glorieusement sa carrière, et l'on applaudit toujours avec fureur le beau cortège funèbre du troisième acte et les magnifiques harmonies du quatrième. M. Duprez chante maintenant comme dans ses meilleurs jours. Nous croyons que la sage modération avec laquelle M. Donizetti a mit le rôle de Dom Sébastien est pour beaucoup dans ce retour de jeunesse.

L'Opéra-Italien ne ressemble point à ses deux aînés. Il n'a pas plus tôt obtenu un succès qu'il en convoite un autre. L'ambitieux! Après *Maria di Rohan* le *Fantasma* était venu se mettre en ligne; après le *Fantasma*, *Anna Bolena* s'est présentée. Cette première tentative n'a encore qu'à moitié réussi: M. Salvi, indisposé, n'a pas complètement répondu à l'attente des *dilettanti*, que le souvenir de Rubini a rendus difficiles. Mademoiselle Nissen et madame Brambilla ont dignement rempli les rôles du page amoureux et de Jeanne Seymour; madame Grisi, dans celui d'Anna Boleyn, a déployé toutes les grâces de sa personne, tous les charmes de son regard et de son sourire, toutes les richesses de sa voix; elle a eu d'admirables mouvements de passion; elle s'est montrée grande cantatrice et grande tragédienne; mais tout cela n'a pas suffi pour alléger le fardeau que M. Fornasari avait à porter. Ce fardeau, trop lourd, hélas! c'était le souvenir de Lablache. Et pourtant M. Fornasari a de robustes épaules. Qui pourra jamais remplacer Lablache? Et pourquoi le remplacer, puisque le voilà revenu.

Il est revenu, il a reparu dans *Don Pasquale*, avec sa robe de chambre de bazin et son bonnet à fontange, avec sa belle perruque rousse, ses bottes vernies, son habit vert-pomme et son camélia triomphant. Dieu sait comme on lui a fait fête, et de quels applaudissements on l'a salué, et de quelles acclamations, et de quels rires francs et joyeux! À côté de lui figurait M. Ronconi, qui a remplacé Tamburini dans le rôle du docteur Malatesta. Sa voix n'a pas autant de volume que celle de son devancier, ni même autant d'agilité; mais, en revanche, comme son chant est expressif! comme sa gaieté est spirituelle! Comme son regard est fin et narquois! et que cet accord parfait du chanteur et de l'acteur

se rencontre rarement au théâtre!

Le succès de M. Ronconi a été complet. Son triomphe a été plus brillant encore, ces jours derniers, dans *le Barbier de Séville*, où il a pris le rôle de Figaro. Jamais, depuis Pellegrini, nous n'avions vu un Figaro si léger, si sémillant, si spirituel, si malin. M. Ranconi est évidemment l'un des plus charmants chanteurs *bouffe* d'aujourd'hui.

Les concerts vont commencer. Selon son habitude, M. Berlioz a ouvert la marche. Son premier concert avait rempli la salle du Conservatoire, et plusieurs des morceaux qui formaient son programme ont provoqué des applaudissements unanimes. Son second concert aura lieu le 27 janvier.

En attendant, les productions musicales éclosent de tous côtés et s'étalent aux vitres de tous les marchands, fraîches, brillantes et en grande toilette, c'est-à-dire ornées de lithographies plus ou moins correctes, plus ou moins enluminées. Chaque compositeur de salon a fait son album. Jamais il n'y avait eu autant d'albums que cette année, et nous aurions grand peine à les désigner tous. Parlons seulement des plus remarquables. Celui de mademoiselle Loisa Puget se recommande, comme toujours, par des mélodies simples, faciles, communes quelquefois, souvent aussi pleines de charme et de grâce. Un professeur d'harmonie y trouverait bien par-ci, par-là quelques peccadilles à reprendre, mais Dieu nous préserve d'avoir rien de commun avec les professeurs d'harmonie!

En revanche, rien n'est plus correct que les compositions de M. A. Thys; son style est pur, sa phrase claire et limpide, sa pensée naturelle est toujours d'une fraîcheur remarquable. Son album renferme neuf romances, parmi lesquelles nous citerons particulièrement: *Pourquoi?--Berthe aux pieds nus,--Fiez-vous donc aux fleurs;--du Côté du Clocher,--et la Promenade sur l'eau*, charmant petit duo où les deux voix sont agencées avec beaucoup de grâce.

Il y a plus d'imagination encore, plus de force, plus d'ampleur dans l'album de M. Labarre. Les idées de cet artiste sont souvent d'un ordre très-élevé, et ont quelque peine à tenir dans ce cadre rétréci de la romance; son chant est large et expressif, son harmonie riche, étoffée, pleine d'habiles modulations et de piquantes *surprises*. *Le Fil d'or, le Cœur perdu*, sont deux charmantes chansonnettes qui donnent un grand prix au recueil qu'il a publié cette année et auxquelles on ne saurait préférer que la *Fille du soldat* et *l'Écho*.

Pourquoi madame Hérault ne fait-elle pas de romances? elle y réussirait sans doute à merveille, car elle a tout ce qu'il faut pour cela: la faculté de créer des chants nouveaux et le sentiment des effets harmoniques. Mais madame Hérault est pianiste, et elle écrit pour son instrument. La grande valse en *mi bémol* qu'elle vient de publier chez l'éditeur Pacini est un morceau très-brillant, et qui atteste à la fois une imagination et une habileté remarquable.

Les petites industries en plein vent.

L'industrie est la reine du dix-neuvième siècle; elle trône dans les splendides magasins de la capitale, véritables palais féeriques où l'aristocratie de l'or, la seule aujourd'hui, vient lui faire sa cour. Mais dans l'enivrement de son règne, Sa Majesté a eu le bon esprit de ne point oublier son origine roturière; elle est bonne princesse et ne dédaigne pas de fouler de son pied royal l'asphalte de nos trottoirs ou le pavé de bois de nos rues.

Comme le soleil, l'industrie luit pour tout le monde; mais pour quelques privilégiés qui se carrent largement à la resplendissante chaleur de l'astre, combien de plus petits ou de moins habiles n'ont qu'un terne reflet ou qu'un pauvre rayon!

Au matin de la vie, chacun part, avec son bagage d'espérance, pour cette périlleuse course au clocher dont le but est parfois la renommée, et toujours la fortune. Quelques-uns arrivent... mais le plus grand nombre reste en chemin.

Voici d'abord un de ces malheureux petits exilés que la Savoie, le Piémont, le duché de Parme, envoient tous les hivers sous notre ciel brumeux, eux, pauvres enfants éclos sans le soleil du Midi.

«Va, petit, leur dit le père, va chercher fortune à Paris. A Paris, tout le monde est riche; ici nous n'avons pas assez de pain pour vous tous.»

L'enfant pleure; sa mère l'embrasse; son père le bénit; ses petits frères et ses petites sœurs envient son sort.... car il va voir Paris! Paris, ce pays de Cocagne

des pauvres gens qui le voient de loin!

Il part le cœur gros; mais l'espoir le soutient, l'encouragement... Bien souvent il détourne la tête pour voir encore sa mère, qui lui dit adieu, et sa chaumière, qui semble lui sourire au soleil... Mais bientôt il ne voit plus ni sa mère ni sa chaumière; il marche, il marche vers la terre promise; le soleil semble l'abandonner aussi et rester au pays... Il arrive dans la ville aux merveilles... il se perd mille fois dans son brouillard et dans ses rues bruyantes; il vient, triste, harassé, frapper le soir à la porte du maître auquel il est recommandé.

Ce maître est toujours un *ancien* compatriote de l'enfant. Nous disons *ancien*, car il est devenu Parisien grâce à l'industrie... Il exploite, d'ordinaire une branche industrielle, de modeste apparence; mais le brave homme, avec cette effrayante économie dont les Auvergnats et les Savoyards savent seuls le secret, a su amasser un petit trésor mystérieux et caché. Il accueille le pauvre petit, et veut bien, pour un soir, lui donner pour rien une écuelle de soupe et une place dans la soupente où couchent ses autres protégés... L'enfant s'endort de fatigue, et rêve au pays et au foyer paternel... mais, au milieu de son beau rêve, une main le secoue et l'éveille:

«Allons! paresseux! tu es à Paris, et à Paris on ne dort pas, ou travaille; il est six heures, en besogne!... et si, ce soir, tu ne me rapporte pas vingt sous... tu n'auras pas de soupe... marche!»

Ce rude tuteur des petits exilés exerce presque toujours la profession de fumiste, ce qui est le dernier échelon de l'industrie du ramoneur, sa première industrie. Il a passé par bien des misères et par bien des cheminées avant de parvenir à ce faite de prospérité. Il forme à son tour des élèves, et le plus souvent il les exploite. Dès le matin, il les lance sur le pavé de Paris, avec leur sac de suie sur le dos; il faut qu'ils rapportent en rentrant leur salaire de la journée, fixé à un minimum rigoureux, sous peine de ne point souper, et quelquefois de pis. Le pauvre petit diable se met donc à parcourir les rues: il offre, de sa voix criarde, ses services aux habitants endormis encore; et si la journée se passe sans qu'il ait recueilli la somme exigée, il n'ose plus rentrer chez le maître, car le maître le battrait. Il s'assoit découragé sur le bord d'un trottoir, et demande aux passants un *petit sou* pour compléter sa recette; et souvent il va passer sa nuit à la souricière de la préfecture de police, où le conduisent les agents qui l'ont surpris en flagrant délit de mendicité. Voilà à quoi se réduit cette fortune qu'il venait chercher à Paris.



Ramoneur.

S'il échappe aux agents de la police, et si la charité publique lui fait défaut, la crainte du terrible patron le pousse parfois à recourir au vol, pour ne point rentrer au logis sans le tribut obligé.

Quelques-uns, plus ingénieux, plus industriels, cumulent diverses professions pour satisfaire l'avidité exigeante du maître: ramoneurs le matin, ils deviennent décrotteurs au milieu de la journée, et le soir, à l'heure de la promenade, ils montrent aux passants une marmotte, leur compatriote, un petit cochon d'Inde, une souris blanche, ou quelque autre curiosité des moins curieuses. Les plus malins jouent de la vielle, et grincent ces éternels refrains populaires auxquels on s'efforce de se soustraire, en donnant quelque monnaie au musicien. Alléché

par les profits de cette industrie musicale, si l'enfant persévère dans sa vocation, et qu'il achète un jour son indépendance au moyen de quelques économies qu'il abandonne à son patron, il fait l'acquisition d'une serinette, et le voilà sur la voie de la fortune; c'est-à-dire que les vingt ou trente sous qu'il gagnera chaque jour en tournant la manivelle de son instrument seront pour lui, et non plus pour son protecteur. Il devient professeur de chant et forme des élèves parmi les serins des portières du faubourg Saint-Marceau, à raison de 10 centimes la leçon.

Il parcourt ainsi le rude sentier de la vie, cherchant la fortune, et trouvant à peine le pain de chaque jour. Les années s'écoulent, et la fortune ne vient pas; il s'accoude un soir sur sa pauvre serinette, et rêve tristement au pays, à sa chaumière, à sa vieille mère morte loin de lui; il se rappelle avec amertume ces mots que lui dit son père en lui faisant ses adieux: «Va, petit, va faire fortune à Paris!»

Il jette alors un triste regard sur le délabrement de sa veste et sur son instrument détraqué, et se prend à regretter de n'avoir pas embrassé une

industrie moins artistique, mais plus lucrative.



Un de ses anciens camarades de ramonage, avec lequel il à parcouru autrefois bien des cheminées, vient à passer près de lui. Le gaillard-là a compris que la musique était une carrière trop futile pour être lucrative, surtout lorsqu'elle ne s'adresse qu'à des serins... Il a compris son siècle, le siècle de l'industrie... il s'est fait industriel.

Tandis qu'il était ramoneur, une cuisinière généreuse lui fit un jour la largesse d'une peau de lapin; il vendit cette peau; ou lui en donna 20 centimes. Cette opération commerciale lui révéla sa vocation! Il devint marchand de peaux de lapins!... Ces premiers 20 centimes furent la première mise de fonds de sa maison de commerce... Les fonds furent affectés à l'achat de deux autres peaux, qui produisirent 40 centimes... bénéfice clair et net de 100 pour 100!...

Marchand de peau de lapin. Il prend aujourd'hui la qualité de négociant en fourrures de basse-cour, et s'il a conservé sur son visage une nuance qui rappelle sa première profession, il porte à

ses pieds des guêtres d'une blancheur irréprochable pour attester qu'il ne grimpe plus dans les cheminées. Son commerce a prospéré, ainsi qu'on peut en juger par le nombre considérable de peaux qu'il tient sous son bras, et le vaste sac dont il est muni prouve qu'il est en position de faire des achats bien autrement importants si une bonne occasion s'offre à lui.

En considérant la tenue confortable de son ancien camarade, le pauvre joueur de serinette se dit en soupirant: «J'aurais mieux fait de me faire marchand de peaux de lapins, un bien encore étameur de casseroles et fondeur de fourchettes, comme ce riche Auvergnat qui passe là-bas!...»

L'industrie en plein vent, la petite industrie vagabonde et bohémienne, change de caractère et d'aspect suivant les divers quartiers de Paris.

Ainsi le ramoneur, le joueur de serinette, le marchand de peaux de lapins, l'étameur de casseroles ne se rencontrent guère que dans un rayon assez éloigné du centre de la capitale.

Le centre de Paris appartient au Parisien; c'est le Parisien qui l'exploite... il s'y installe comme chez lui, et semble vouloir faire aux étrangers qui affluent au cœur de la grande ville les honneurs de l'industrie parisienne.

Le type du genre, le plus hardi, le plus hâbleur, le plus malin, est sans contredit le marchand de chaînes de sûreté. C'est sur les larges trottoirs du boulevard Montmartre ou du boulevard des Maliens qu'il établit son éventaire volant (avec ou sans jeu de mots); ces bohémiens modernes affectent une toilette des plus recherchées, achetée, louée ou empruntée à quelque marchand d'habits du Temple; ils portent d'incroyables cravates et des paletots de l'avant-dernière mode. La société industrielle et commerciale se compose de trois cointéressés, ou, si l'on

aime mieux, de trois compères. Le plus *distingué* des trois par ses manières, sa tenue et son éducation grammaticale, se consacre à la vente; il se place derrière son éventaire et énumère les avantages, la qualité et le prodigieux bon marché de ses chaînes de sûreté; c'est le marchand. Un second, celui dont la vue exercée aperçoit et reconnaît de plus loin les agents de la police et les sergents de ville en habits bourgeois, se pose auprès de la boutique dans l'attitude d'un amateur; il semble examiner avec une grande attention la marchandise vantée, mais son regard guette au loin l'approche de l'ennemi; ce second associé remplit les fonctions de guetteur. Le troisième enfin, vêtu plus



Joueur de serinette.



Étameur et fondeur de cuillers. Voyez, monsieur; examinez, monsieur; achetez, monsieur.»

simplement que les deux autres, se donne la physionomie la plus honnête qu'il peut, il se grime autant que possible en candide provincial, en chaland naïf et sérieux. Il se tient à distance de l'éventaire et semble écouter d'abord avec une certaine méfiance l'énumération des mérites de la marchandise débitée par le marchand. Si quelques badauds s'arrêtent, il les regarde avec un demi-sourire d'incrédulité et semble les consulter tacitement pour savoir s'il doit croire tout le bien qu'il entend dire de cette fameuse chaîne de sûreté.

«Voyez, monsieur, lui dit le marchand d'une voix d'*aboyeur*: voyez, monsieur, examinez, palpez, essayez; la vue n'en coûte rien; chaînes de sûreté en caoutchouc élastique et sans odeur, indispensables pour garantir les montres, lorgnons et flacons contre les tentatives des voleurs! Voyez, monsieur, 50 centimes, les chaînes de 25 sous! 75 pour cent au-dessous du prix de fabrique...

Et le vendeur met dans la main de l'*allumeur* (c'est la qualité de ce troisième associé) une de ses merveilleuses chaînes, Celui-ci feint de ne vouloir pas la prendre; mais le marchand le force à la garder, en lui criant: «Examinez, monsieur; la vue n'en coûte rien!» L'honnête allumeur examine donc, il tire la chaîne dans tous les sens pour s'assurer de sa force et de son élasticité; peu à peu sa physionomie prend une expression de confiance, d'admiration; et, entraîné par la qualité supérieure de la chaîne, par son prodigieux bon marché, ma foi! il dit au marchand. «Je la prends.» Il se la fait envelopper, la met dans sa poche, paie ostensiblement 50 centimes et s'éloigne, quand il a fait dix ou quinze pas, il revient, remet la chaîne sur l'éventaire, reprend ses 50 centimes, et recommence à en acheter une autre, ou la même, avec les mêmes formalités. Si un badaud, *allumé* par l'exemple du compère, achète après lui une chaîne, l'opération a réussi; sinon, c'est à recommencer indéfiniment, jusqu'à ce que le guetteur souffle tout bas ce mot d'alerte: «Gare la *rousse* (la police)!»

Aussitôt, et en un clin d'œil, l'éventaire est plié, mis sous le bras comme un chapeau de bal, et la maison de commerce va s'établir cent pas plus loin, et répéter ses opérations. Il arrive parfois qu'un chaland sérieux, après avoir acheté la chaîne de sûreté, ne trouve plus sa montre dans son gousset, Preuve irréfragable de l'utilité de la chaîne.

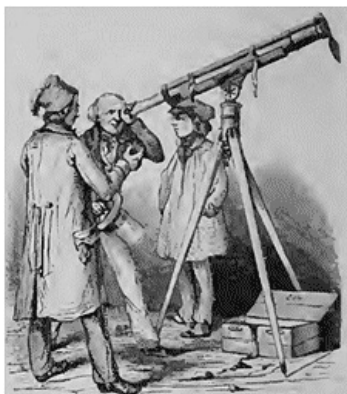


Marchand de chaînes de sûreté.

Mais le soir vient, et les trois compères vont déposer leur fonds de commerce chez un marchand de vin. Ils font sur une table, vineuse l'inventaire de leurs opérations: il se trouve souvent que le vendeur a vendu soixante chaînes, bien qu'il n'en ait que vingt-cinq dans sa boutique, et qu'en dernier résultat ces vingt-cinq lui restent intégralement pour servir à la vente du lendemain. Ce problème, qui embarrasserait peut-être les syndics les plus experts du tribunal de commerce, s'explique et se résout par un mot:--les soixante chaînes vendues par l'associé vendeur ont été achetées par l'associé *allumeur*.

Le mystère est expliqué. Cependant, comme trois associés ne vivent pas en s'acceptant réciproquement des chaînes de sûreté, nos industriels laissent leur boutique au cabaret et vont se livrer, à la clarté du gaz, à un autre commerce plus lucratif: ils deviennent marchands de contremarques; si le trafic ne donne pas assez pour occuper les trois intéressés, l'un d'eux, l'*allumeur*, endosse une blouse et devient *ouvreur de fiacres* à la porte des théâtres et des concerts: il place un petit tapis ou son mouchoir sur la roue pour garantir contre la souillure de la boue la robe de la bourgeoise ou le twed du bourgeois; ce bon office lui rapporte quelques doubles décimes qu'il verse fidèlement dans la

caisse sociale. Non loin de la fameuse échoppe où se fabrique et se débite la galette du Gymnase, n'avez-vous pas remarqué encore une petite industrie en plein vent? C'est là, sur le bitume du boulevard Bonne-Nouvelle, qu'un modeste et savant astronome vient chaque soir demander à l'industrie les profits que la science seule ne donne pas. Cet estimable Galilée moderne, coiffé d'un bonnet grec et revêtu d'une redingote à la propriétaire dont la coupe surannée témoigne de la part de celui qu'elle couvre un profond mépris pour les futilités de la mode, établit, à l'heure où le gaz s'enflamme dans les lanternes, un magnifique télescope sur le trottoir du boulevard.



Astronome en plein vent.

Remontons le boulevard, passons devant ces honnêtes marchands d'ombrelles d'enfants qui promènent sans cesse leur légère pyramide des Tuileries aux boulevards, en face de la pauvre femme qui vend, au pied d'un arbre, de petits cornets de sable rouge et bleu à sécher l'encre sur le papier; descendons jusqu'à la place de la Bourse, cette église métropolitaine de l'industrie financière. Vis-à-vis des marches du temple, l'industrie en haillons, maigre, transie, grelottante, appelle encore les passants indifférents. Ce sont de pauvres enfants à genoux sur la dalle humide; ils vous offrent, d'une voix dolente, des *allumettes chimiques* à l'essai, à l'épreuve, à un sou le paquet, à deux sous la boîte.



Marchand d'ombrelles pour enfants.



Marchande d'allumettes chimiques.

Pendant que ces malheureux enfants vous pressent d'acheter leurs allumettes modernes, un peu plus loin, sur la place Saint-Georges, une bonne vieille femme, assise dès le matin devant l'hôtel de M. Thiers, offre aux servantes du quartier ses allumettes classiques dont personne ne veut plus; n'importe! elle les tient toujours dans sa main, et les offre toujours avec confiance, avec l'espoir de les voir apprécier un jour par quelque bonne âme du temps passé: elle lui donnera par-dessus le marché des feuilles de laurier, des bouquets d'ail, de l'amadou, un briquet, une pierre à feu; mais les jeunes servantes passent devant la bonne vieille sans s'arrêter, sans lui rien acheter... Elle les regarde passer tristement, mais sans se plaindre... elle attend.



Marchande d'amadou.

Enfin, les pauvres industriels du soir regagnent leur mansarde, où plus d'un cherche dans le sommeil l'oubli du froid et de la faim. Ils s'endorment en espérant un lendemain meilleur.

C'est alors, et quand tous reposent, les riches sous leurs édredons, les pauvres sur leur grabat glacé, que l'industrie de nuit descend de la rue Mouffetard et s'empare de la ville. Elle parcourt les rues, la hotte sur le dos, le crochet à la main, et dispute aux chiens affamés les choses sans nom dont se compose son commerce. Après une nuit passée dans ces fouilles mystérieuses, le chiffonnier, fier de la lourde charge qu'il porte, va rejoindre sa femme, qui, plus diligente ou plus heureuse dans ses recherches, a empli sa hotte avant lui, et l'attend, assise sur une borne, près de la porte d'un marchand de liqueurs qui va bientôt s'ouvrir.



Chiffonnier.



Chiffonnière.

Les caprices du Cœur.

NOUVELLE.

(Suite.--Voir t. II, p. 298.)



Le cœur d'une femme est soumis à une foule d'accidents pathologiques, en d'autres termes, de phénomènes que certains esprits acerbes, ou enclins à une vérocité brutale, osent appeler des caprices.

L'étude approfondie de cette matière est sans contredit l'une des plus sublimes qui puissent séduire l'esprit humain, et nous voyons pourtant que les bavards vulgairement connus sous le nom de philosophes ont mieux aimé s'occuper de plusieurs billevesées tout à fait secondaires, telles que l'immortalité de l'âme, le système des monades ou la théorie des atomes crochus, que, de consacrer leurs veilles ou leurs scalpels à l'examen de cet organe tour à tour si riche, si pauvre, si tendre, si dur, si revêche, si humble, si fier, si despote, et dualement si amusant: le cœur d'une femme!

Nous déclarons solennellement que notre opinion est inébranlable à cet égard, Oui, nous mettons au-dessus de toutes les voluptés philosophiques l'honnête distraction de fouiller du bec de notre plume les fibres palpitantes de cette merveilleuse machine,--a moins cependant qu'on ne nous propose de venir faire des ronds dans un puits.

La Comtesse Clarisse--on devinera peut-être que les réflexions précédentes nous ont été inspirées par cette intéressante héroïne--se retira dans son boudoir, fut empêchée, à débrouiller le chaos où flottaient ses pensées. Elle n'eût pas été plus embarrassée pour diriger sa course sans boussole sur un océan sans étoiles, qu'elle ne l'était de se rendre un compte fidèle de l'état précis où l'avaient jetée les chicaneries de madame la chanoinesse. Au reste, il faut bien le dire, la digne tante avait le détestable privilège d'apporter habituellement le trouble, dans les idées de Clarisse, chaque fois qu'il lui prenait fantaisie d'avoir de l'esprit à ses dépens. Au fond, c'était une assez bonne créature que madame Aurélie; mais le sentimentalisme de notre époque lui agaçait les nerfs, et choquait fort le sensualisme de ses traditions galantes. «Ayez, le courage de vos goûts,» disait-elle souvent par manière d'apophtegme; et ce qui l'irritait particulièrement, c'était de voir sa belle Clarisse cacher, sous l'hypocrite réseau de mille délicatesses romantiques, la plus franche, nature de coquette qu'elle eût jamais admirée.

Cependant nous supplions le lecteur de considérer que la chanoinesse, en sa qualité, de vieille femme, n'avait pas toute la charité désirable, en de pareilles matières. Le dépit secret que lui faisait éprouver l'éloignement de Clarisse pour lord Rutland exagérait à ses yeux les torts de la comtesse. Nous en appelons ici à toutes les jolies femmes qui daigneront nous entendre; elles jugeront si lord Rutland ne méritait pas un peu son échec.

Et d'abord, notre belle lectrice sait déjà que lord Rutland doit être classé parmi les amants vertueux et magnanimes. Lors du mariage de Clarisse avec le comte de R..., on a vu que cet amoureux héroïque fit taire les plus vils désirs de son âme, pour favoriser une union que, pour des unit ils dont le détail est inutile, la famille de Clarisse ambitionnait.

Il y eut dans ce fait une faute impardonnable. En affaire d'amour, ne parlez pas aux femmes de magnanimité; elles vous diront toutes que ce mot là est aussi sot qu'il est long. C'est une vertu négative pour lesquelles toutes professent une invincible horreur. Lord Rutland, qui se vantait d'adorer Clarisse et dont l'influence était grande sur la famille de la jeune personne, avait littéralement cédé Clarisse au comte de R***. C'était là une belle action, digne, sans contredit, d'être mentionnée dans le Plutarque de la jeunesse, mais où Clarisse trouva je ne sais quoi d'assez impertinent. Premier grief.

Plus tard, le comte de R..., sentant sa fin, et sachant que Rutland n'avait jamais cessé d'aimer Clarisse, obtint de celle-ci, à force de sermons et de prières, la promesse de ne se remarier qu'avec Rutland. Il est vrai qu'on ne refuse rien aux mourants; mais pas moins ce diable de défunt avait ainsi recédé sa femme à son sublime ami, lequel ne se fit pas faute d'accepter. Second grief.

Les choses ainsi réglées, peut-être croirez-vous, madame, que Rutland s'empressa de réclamer de la jolie veuve l'exécution du codicille? Pas le moins du monde. Toujours tendre, empressé, dévoué, il attendit que Clarisse se rappelât sa promesse, mais il ne demanda rien. «Quoi! s'écriait Clarisse, il faut qu'un homme soit bien fier et bien assuré de sa puissance, pour aimer avec tant de patience et ne rien demander!» Troisième grief.

Mais ce n'est pas tout. Mettez une jeune veuve dans la situation où se trouvait la comtesse, et vous jugerez, si Clarisse, coquette autant qu'une jolie femme se croit le privilège de l'être, dut rêver l'indépendance et la révolte.

Car enfin, les rôles étaient intervertis; Rutland était un peu le maître et Clarisse l'esclave.

Le premier acte d'insubordination qu'elle imagina fut de se persuader à elle-même qu'elle abhorrait Rutland, et le second de convaincre Rutland qu'elle en aimait un autre. Elle prit pour cela le premier venu qui lui tomba sous la main. C'était un lion de la plus belle espèce. Robert de Castillon comptait quelques années de moins que lord Rutland. Il avait pour excentricité particulière d'afficher les femmes qu'il daignait adorer; aussi la comtesse, effrayée d'abord de son aventure, s'était sauvée aux eaux de Bailen, M. de Castillon la suivit-il avec un fracas qui lui fit le plus grand honneur. Il en fut même parlé à l'Opéra dans la loge des *viveurs*, où l'un s'accordait à dire que si la comtesse voulait Robert pour mari, son plus sûr était de se dépêcher,--de peur de l'avoir pour amant.

Robert était plus qu'à moitié ruiné; mais il trouva des juifs compatissants qui lui escomptèrent ses espérances sur les 30,000 livres de rente de la comtesse. Tout l'hiver ne fut de sa part qu'une succession d'adorables et d'audacieuses folies. Aux courses du printemps. Hubert perdit 1,060 louis; mais il gagna l'*handicap* avec un cheval que montait son jockey, vêtu, pour cette partie seulement, des couleurs choisies ce jour-la par la comtesse: elle était en robe de velours grenat avec une écharpe blanche. On trouva le tour d'une galanterie parfaite.

Mais n'allez pas croire que tout ce bruit empêchait Rutland de dormir. Il plaignait beaucoup Clarisse d'être ainsi la proie d'un lion; mais d'être jaloux, d'un aussi sot animal, l'idée ne lui en vint pas même à l'esprit. Clarisse faillit en mourir d'indignation. «Qui! s'écriait-elle, dans le délire, de sa colère, il pousse l'insultante sécurité de son cœur jusqu'à dédaigner d'être jaloux!»--Elle prenait ainsi pour un excès de mépris ce qui n'était de la part de Rutland qu'un excès d'estime; mais pas moins jugea-t-elle que ce trait d'originalité devait être considéré comme un quatrième grief qui comblait la mesure.

Clarisse s'en prit à la chanoinesse. Elle ne cessa de lui répéter chaque jour, avec cet air de haute hypocrisie que lui conseillait la situation, combien elle était navrée de faire d'inutiles efforts pour aimer Rutland. Elle ajoutait néanmoins, avec un soupir rempli de contrition, qu'elle *respecterait* la promesse *solemnelle* faite par elle à son mari défunt, et qu'en cela, s'il le fallait, elle consulterait son devoir et imposerait silence à son cœur! Elle savait bien, la perfide, que chacune de ces paroles cruelles était répétée à Rutland.

Mais la chère comtesse entamait cette partie avec un partner qui en avait gagné plus d'une. Madame Aurélie fut aux anges de jouer encore son rôle dans cette petite comédie galante, et l'on a pu voir qu'elle n'avait pas tout à fait perdu le talent de la réplique. En même temps elle prévint Rutland de se tenir tranquille, et qu'elle prenait le commandement de toute la campagne. La pauvre Clarisse tomba donc en des mains qui, pour être encore douces et blanchettes, n'en étaient pas moins armées d'assez bonnes griffes.

Clarisse, comme nous avons dit, venait de passer dans son appartement, lequel donnait, ainsi que le salon, sur le paysage pittoresque dont nous avons parlé. Elle étouffait. Elle fit ouvrir toutes les fenêtres, et se mit dans un déshabillé de batiste qui flottait autour de sa taille ravissante en plis nombreux et discrets.

Félicie, sa femme de chambre, tournait autour de la comtesse, et jetait fréquemment les yeux, par la fenêtre ouverte, sur les solitudes sombres et tranquilles du ravin.

«Mais venez donc me coiffer de nuit, Félicie, dit tout à coup la comtesse d'un ton d'impatience que nous engageons le lecteur à lui pardonner en considération des secrets tourments qui l'agitaient, et remettez à une autre fois le soin de compter les arbres que l'on aperçoit d'ici. Qu'avez-vous donc à tant regarder par la fenêtre? Craignez-vous que les voleurs ne montent par la ravine?

--Oh! bien sur, non, madame, répondit Félicie en hochant la tête, les voleurs sont trop prudents pour prendre un chemin où il y a vingt chances contre une de se briser les os. Les galants, je ne dis pas, ajouta-t-elle en riant de l'air du monde le plus dégagé.

--Les galants! fit la comtesse, sans plus répondre à une impertinence qu'elle eût sévèrement relevée dans toute autre occasion; les galants!» répéta-t-elle avec un vague sourire.

Il y a de ces idées insaisissables et rapides qui traversent l'esprit comme une étoile filante, sans y laisser de trace. Les femmes ont toutes leur petit monde romanesque, réduit mystérieux où elles s'amuse quelquefois à pénétrer, cachées à tous les regards, comme la Diane au bain. C'est là qu'elles donnent audience à leurs songes, et que les songes prennent pour leur plaisir mille

figures fantasques et délirantes. En même temps, défile devant leurs yeux charmés le beau cortège des don Juan, des Lovelace, des Almaviva et des Fronsac, tous cavaliers adorables, amants audacieux et vainqueurs, portant guitares et lanternes sourdes, échelles de soie, masques de velours et rapières, troupe galante qui mène à sa suite les belles amours, celles qui écrivent pour devise sur leurs drapeaux triomphants: *Beaucoup oser, c'est beaucoup aimer.*

La comtesse était-elle, ce soir-là plus qu'un autre, disposée à goûter cette poésie caressante des passions? Qui le sait? Elle laissa dire sa soubrette, et parut entrer en méditation. On ne saurait faire un crime à la comtesse de ce penchant si doux à la rêverie, auquel on a pu voir qu'elle se donnait volontiers. Rien ne sied à une jolie femme comme d'être plongée dans une bergère douillette, et d'y affecter une pose languissante et néanmoins étudiée, surtout si la dame est naturellement de formes souples et moelleuses,--ce qui était ici le cas au suprême degré.

A ce moment précis, Félicie, qui maniait à pleines mains les tresses noires comme la nuit des cheveux de sa maîtresse, poussa un grand cri de frayeur et lâcha prise, pour se réfugier à l'un des coins de la chambre.

Clarisse releva brusquement la tête, et vit un homme à cheval sur l'appui du balcon.

III.

En deux sauts, l'audacieux fut dans le boudoir, planté bravement en face de Clarisse, qu'il salua d'abord d'une manière leste et correcte; ensuite il se jeta, à ses pieds, et fit mine de lui vouloir prendre la main.

Mais la comtesse ne tenait pas ainsi ses mains à la dévotion du premier venu à qui la fantaisie prenait de grimper par les fenêtres. Le premier usage qu'elle en fit fut de croiser vivement sur sa poitrine les plis un peu relâchés de sa robe de chambre, et d'arrêter ensuite le téméraire d'un geste qui le cloua sur place.

Il n'est peut-être pas inutile, pour l'édification de nos petits-neveux et l'instruction de leurs tailleurs, de donner ici un léger crayon de la toilette du personnage. Elle avait ce caractère officiel de haute prépondérance qui émane habituellement de tout ce qui sert à vêtir ou à parer un ministre responsable et constitutionnel de Sa Majesté la Mode. Cela sentait son ordonnance contresignée, légalisée et dûment enregistrée au bulletin des lois par MM. les chanceliers du Jockey-Club.

Ce costume était celui des lions de l'été dernier.

L'habit large, flottant et carré, était de couleur brune, avec un collet très-grand et des manches légèrement froncées aux entournures. Le gilet, fort long, se dandinait sur les hanches, et tenait la poitrine à l'aise, comme le pourpoint du seigneur Sganarelle; avec cela un pantalon de nankin, des souliers vernis et des bas bleus chinos; le col de la chemise, relevé par la cravate négligemment nouée, se dessinait à angle droit sur la figure, et le chapeau avait cette mesquinerie de forme propre aux coiffures britanniques. N'oublions pas le lorgnon, espèce de monocle d'or assez massif, passé dans un ruban noir large du deux travers de doigt.

Il y a des gens dont le portrait est achevé lorsqu'on a décrit leurs vêtements. Il ne nous reste donc autre chose à dire ici que le nom du personnage. C'était Robert de Castillon.

La toilette, de Robert était un peu du matin: mais le lecteur voudra bien considérer que ceci se passe à la campagne, et qu'en général les élégants ne daignent pas honorer la nature en se présentant au milieu de pompes dans un costume habillé; il est vrai que la nature s'en soucie très-médiocrement. Mais revenons à Clarisse.

Elle était debout, émue, indignée, et rouge comme la plus belle cerise de Montmorency.

«Monsieur, s'écria-t-elle enfin en donnant à sa voix ce calme dédaigneux sous lequel les femmes savent cacher leur effroi, il me semble que je vous avais refusé ma porte.

--C'est bien pour cela, madame, que j'ai passé par la fenêtre, répondit Robert avec un sang-froid de Mohican.

--Chez moi, à une pareille heure!...

--Il est dix heures vingt minutes, madame, et à la campagne l'on peut se

présenter jusqu'à onze sans trop choquer les convenances. Je suis dans les termes de la loi.

--Cette audace! cette assurance!... Me direz-vous, monsieur, ce que vous venez faire ici? Votre conduite est un outrage. Je ne sais ce qui me retient de vous faire... chasser!»

A ce mot, Robert, qui était demeuré à genoux, se releva d'un bond et s'approcha de la fenêtre d'un pas rapide.

«Clarisse, dit-il d'une voix basse, mais prompte et passionnée, si vous faites un mouvement pour accomplir cette menace odieuse, je me jette dans le précipice, et je me brise la tête sur ces rochers. Cela, voyez-vous, je vous le jure sur ce que j'ai de plus cher au monde, sur mon amour!

Si, dans ce moment, la comtesse se fût souvenue d'une des plus belles scènes du roman d'*Ivanohe*, elle eût peut-être éclaté de rire à la singulière parodie que lui en donnait Robert, et le sportsman se serait trouvé pour lors dans une situation délicate. Mais le ton, le genre, l'air résolu de Castillon. firent impression sur Clarisse, dont un imperceptible éclair de vanité, échappé des derniers replis du cœur, suffit d'ailleurs pour aveugler le bon sens.

Elle trembla pour les jours de Robert,--ce qui n'était pas un mal, mais il y eut pour elle comme une volupté secrète dans le sentiment de cet effroi;--et c'est ici que nous chicanerions la comtesse, si nous étions aussi savant sur les cas de conscience que les révérends pères de la foi.

«Vous êtes fou, Robert, murmura-t-elle d'une voix éteinte.

--Oui, madame, répondit le lion avec mie simplicité sublime.

--Malheureux! poursuivit-elle. Clarisse se complaisait évidemment dans cette pensée, vous avez risqué la mort pour arriver jusqu'ici!

--Et je la braverai pour redescendre: mais il faut que vous m'écoutez, Clarisse...

--Ah! y songez-vous?

--Il le fait, il le faut! insista Robert avec un geste éperdu: mais pour vous prouver que je n'ai été conduit à vos pieds que par des intentions pures, je prierai en présence de votre camériste. Qu'elle demeure!» Marc Fournier.

(La fin à un prochain numéro.)

Inventions nouvelles.

SYSTÈME DE CHEMIN DE FER DE M. LE MARQUIS DE JOUFFROY.

Tout est encore nouveau dans les chemins de fer; à peine l'expérience de quelques années a-t-elle passé sur les moyens de locomotion rapide en usage aujourd'hui, que déjà de tous côtés les inventeurs s'élancent avec ardeur à la recherche des perfectionnements. S notre avis, peu ont encore réussi, et quoique le fatal accident du 8 mai 1842 ait fait germer dans bien des têtes des idées d'amélioration, nous devons le dire, ces idées, fort honorables pour leurs auteurs, sont en général beaucoup plus philanthropes que mécaniques, et la science n'a pas fait un pas, la sécurité des voyageurs n'a pas augmenté, les chemins de fer sont encore ce qu'ils étaient il y a quatre ans, nous dirions presque il y a dix ans. Un fait bien remarquable en effet, c'est que depuis l'invention de la chaudière tubulaire, invention dont l'honneur revient tout entier à un français, M. Séguin aîné, le système de locomotion n'a plus fait de progrès que dans les détails. On a augmenté le poids des rails parallèlement au poids de la locomotive, on a allongé le rayon des courbes, diminué les pentes: mais, en résumé, il n'y a pas eu transformation réelle.

Que conclure de là? Sommes-nous arrivés à la perfection, ou y a-t-il impuissance dans les esprits? Loin de nous une pareille pensée; mais les inventeurs ne doivent pas perdre de vue que dans cette matière les questions économiques ont leur importance, et que raisonner, abstraction faite des circonstances si multipliées de l'exploitation, c'est bâtir sur le sable, c'est s'exposer à substituer des rêveries bienveillantes à la réalité parfois rigoureuse. Et qu'on ne nous prête pas l'idée de vouloir subordonner la vie des hommes à une question d'économie dans le sens restreint du mot; on nous comprendrait bien mal. L'économie de l'exploitation d'un chemin de fer n'est

pas seulement une question de chiffres; elle, est des plus complexes, et ceux qui se dévouent à l'étudier devraient être jugés bien rigoureusement si, pour eux, elle se réduisait à des proportions si mesquines. Jusqu'à ce jour, rien d'applicable n'a surgi avec un caractère d'évidence tel que les compagnies du chemins de fer aient dû, sous peine de félonie envers le public, l'adopter en renonçant au mode actuel.

Nous devons toutefois excepter de ces inventions le *système atmosphérique* dont nous avons entretenu, il y a quelques mois, nos lecteurs; mais, qu'un le remarque bien, dans ce système, tout ce qui constitue le pouvoir moteur est radicalement nouveau: la locomotive est supprimée, et, pour le dire en passant, les premiers essais du chemin de Kingstown à Darkley ont parfaitement réussi, et tout fait présager une nouvelle ère aux chemins de fer si le dernier terme du problème est susceptible d'une solution avantageuse. Nous voulons parler de la distance qui doit séparer deux machines fixes. Là, en effet, est la difficulté, et l'expérience seule, en dépit de la théorie, peut donner gain de cause au système ou le ranger dans la classe des brillantes illusions.

Aujourd'hui l'invention que nous devons enregistrer est l'œuvre de M. le marquis de Jouffroy, déjà connu dans le monde industriel, spéculait par l'invention des *bateaux palmipèdes*. M. de Jouffroy a touché à toutes les parties du système actuel; il n'a rien laissé sans modification: la voie, la locomotive, les wagons, les roues, les essieux, nous allions presque dire la vapeur, il a tout transformé, il a bâti avec les débris du système ancien un système complet qui marche, qui roule, qui gravit des pentes, circule dans des combes de quinze mètres de rayon, et tout cela au premier étage d'une maison de Paris. Rien de plus merveilleux que de voir une véritable petite locomotive, consommant du vrai coke et produisant réellement de la vapeur, entraînant après elle cinq à six wagons, et exécutant à volonté toutes les évolutions annoncées par l'auteur ou demandées par le public; rien de plus merveilleux, si ce n'est les évolutions du bateau palmipède dans le bassin d'un jardin. Cependant, quand on réfléchit que ces bateaux doivent traverser les mers, que les locomotives doivent sillonner la France, on se demande avec crainte si l'application en grand répondra à ces essais microscopiques. C'est encore là un des écueils que nous ne saurions trop signaler aux inventeurs. Qu'ils se méfient des essais *en petit*, car les mécomptes sont incalculables quand on en arrive à l'application réelle. Pour nous, ces petites constructions ne sont que joujoux d'enfant, qui peuvent tout au plus servir à fixer les idées de l'inventeur et lui fournir un modèle, mais dont il est impossible du rien conclure. Aussi en discutant le système de M. de Jouffroy, nous efforcerons-nous de nous placer toujours au point de vue de l'application en grand.

Quoi qu'il en soit, disons d'abord ce qu'est cette invention dont nous offrons quelques dessins à nos lecteurs.

La voie se compose de trois rails ou plutôt de deux ornières latérales et d'un rail central. Elle est élevée au-dessus de ces ornières, qui sont formées de deux bandes de fer plat à angle droit, l'une horizontale, l'autre latérale. Quant au rail central, il est en fer laminé creux, et reposant sur la travers par deux oreilles fixées à clous rivés et noyés. La voie doit avoir une largeur de deux mètres.

Les wagons se composent de deux demi-wagons réunis par deux articulations ou par des espèces de verrous situés l'un au dessus de l'autre, suivant la même verticale, et qui leur permettent un mouvement rotatif horizontal. Chacun de ces demi-wagons (fig. 3) porte une paire de roues de grand diamètre tournant librement sur les fusées des essieux. Ainsi, on le voit, il y a parfaite indépendance d'une part entre les roues des deux demi-wagons et d'autre part entre les deux roues, du même demi-wagon. Pour éviter le renversement des wagons, soit dans le cas du bris d'un essieu, soit par l'effet de la force centrifuge dans le parcours des courbes à grande vitesse, le centre de gravité des wagons se trouve à peu près à la hauteur des essieux, et les essieux traversent de part en part le wagon. Cette disposition a permis d'augmenter le diamètre des roues, qui, dans ce cas, et grâce à la largeur de la voie, sont extérieures aux wagons, au lieu d'être placées en dessous, comme dans le système actuel. La comparaison des figures 3 et 4 indique suffisamment cette différence de construction pour que nous n'ayons pas besoin d'insister davantage à cet égard.

Le système d'enrayage instantané, qu'on voit dans la fig. 3, présente une disposition mécanique assez simple, au moyen de laquelle, en cas de choc un d'arrêt subit du convoi, toutes les roues sont spontanément serrées par les freins, et le frottement de roulement est immédiatement changé en un frottement de glissement. Ce système consiste en ressorts qui, par la pression due au choc, agissent sur des espèces de palonniers, lesquels correspondent à leur tour à des tiges reliées à des freins qui enveloppent presque une demi-circonférence des roues, Dans le système actuel, au contraire, les freins

n'agissent qu'à la main, et ne frottent que sur une petite partie de la circonférence des roues; ces freins, d'ailleurs, sont en petit nombre, et leur puissance est loin de répondre à la force vive accumulée dans un convoi lancé à grande vitesse.

La partie la plus importante du nouveau système est sans contredit la locomotive, car c'est pour elle que la voie a été changée, c'est pour elle qu'on établit le rail central, et que ce rail présente une surface striée transversalement. Les fig. 1 et 2 donnent le plan et l'élévation de cette nouvelle locomotive.

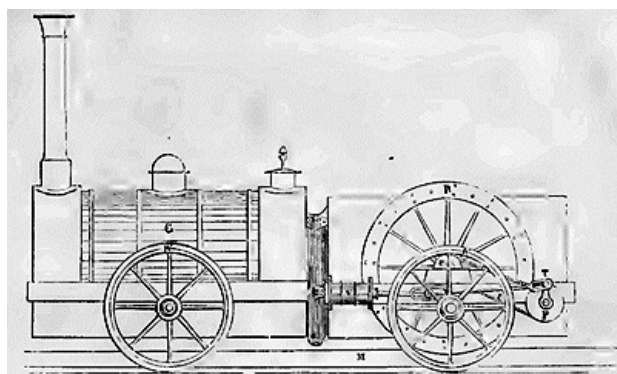


Fig 1.--Élévation de la locomotive.

Elle se subdivise, comme les wagons, en deux parties distinctes: la partie de devant est un véritable *tricycle*; c'est d'elle que dépend tout le mouvement du convoi; elle se compose de la roue motrice. R, qui marche sur le rail du milieu, et d'une série de pignons P, et de chaînes sans fin F et est supportée par deux petites roues R'. En avant de la roue motrice est un axe d'embrayage A, qui reçoit son mouvement des bielles et des tiges de piston T; ces pistons sont placés à l'arrière de la roue motrice, dans les cylindres à vapeur V, qui reçoivent la vapeur de la chaudière C, placée sur la seconde partie de la locomotive articulée avec la première, comme les demi-wagons le sont entre eux. Une disposition particulière de l'axe d'embrayage, qui porte à chacune de ses extrémités un pignon P de diamètre différent, permet au conducteur de la locomotive, au moyen d'un manchon d'embrayage, de communiquer le mouvement à l'un ou à l'autre des deux pignons, ou de le suspendre complètement. On conçoit facilement l'avantage de cette innovation, quand on examine les fig. 1 et 2, et qu'on voit que chacun des pignons de l'axe A correspond, au moyen des chaînes sans fin F, à un autre pignon fixé sur l'axe de la roue motrice, et dont le diamètre est inversement plus petit ou plus grand. Par ce moyen on peut, sans ralentir la vitesse des pistons, diminuer ou augmenter à volonté la vitesse de la roue motrice. En effet, si le piston agit sur le pignon du plus grand diamètre correspondant à celui du plus petit diamètre fixé à l'axe de la roue motrice, la vitesse de la roue motrice est augmentée, puisque pour un tour du pignon directeur, le pignon dirigé peut en faire deux ou trois, suivant le rapport des diamètres. C'est ce qui arrivera dans toutes les parties de niveau; mais si on a une rampe à franchir, on embraie le petit pignon, et par un même nombre de coups de piston, la roue motrice fait un moins grand nombre de tours; la vitesse est moindre, mais la puissance de locomotion est augmentée.

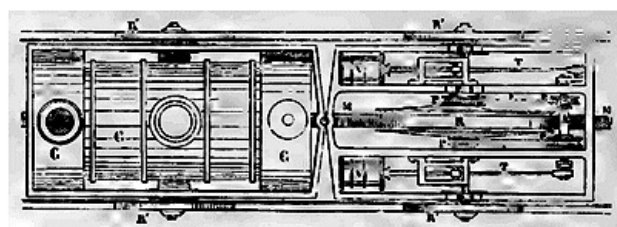


Fig. 2.--Plan de la locomotive.

La seconde partie de la machine porte, comme nous l'avons dit, la chaudière et tout ce qui la constitue. De longues tiges, placées sous la main du mécanicien, correspondent au manchon d'embrayage, et donnent le moyen d'opérer toutes les transformations de vitesse, de mouvement et de puissance inhérentes au système.

Résumons en peu de mois le système de M. le marquis de Jouffroy, et les avantages qui, selon lui, y sont attachés; puis on nous permettra d'exposer succinctement et rapidement les inconvénients que nous y avons trouvés, et les raisons qui nous semblent devoir détruire les illusions qu'ont pu se faire l'inventeur et les membres de la société formée pour exploiter les brevets de ce système.

M. de Jouffroy a modifié la voie, imaginé un nouvel établissement de la locomotive, rendu les roues des wagons indépendantes les unes des autres et de l'essieu, abaissé le centre gravité des wagons, substitué au mode actuel d'enrayage partiel un mode d'enrayage instantané, et séparé ses wagons en deux parties articulées entre elles.

Les avantages qu'il prétend obtenir sont les suivants:

1^o Moyen de franchir les rampes de 5 centimètre par mètre, et de tourner dans des courbes de 15 mètres de rayon;

2^o Par conséquent diminution dans les frais de construction;

3^o Impossibilité du déraillement, des chocs et du renversement des voitures de voyageurs.

Si tout ce qu'annonce l'inventeur était réel, il faudrait, sans plus tarder, substituer partout son système à celui qui est suivi aujourd'hui; mais nous avouons que ces avantages ne nous ont pas paru aussi certains qu'à M. de Jouffroy.

Nous ne dirons rien d'abord des questions de priorité d'invention qu'à soulevées le système dont il s'agit; si l'invention est bonne, le public en profitera, quel qu'en soit l'auteur; si elle ne répond pas à l'attente générale, peu importe l'imagination qui l'a enfantée.

L'économie de construction, par la possibilité de franchir ou de tourner les montagnes, en supposant même que la solution du problème soit bonne, ne nous a pas semblé atteinte dans ce système. En effet, d'une part, la voie ayant 2 mètres de largeur, au lieu d'un mètre 50 centimètres, les terrains à acquérir seront plus considérables que dans le système actuel. L'établissement de la voie, elle-même, de ces deux ornières latérales, de ce rail central, des traverses, des longuerisses, toute cette partie matérielle présente évidemment un accroissement de dépenses. Nous ne croyons donc pas exagérer en disant que la différence entre les frais de construction dans l'ancien et le nouveau système ne doit pas être considérable; et nous ne concevons pas comment l'inventeur peut présenter sur cet objet un bénéfice de soixante pour cent.

Franchir les rampes, tourner sans danger de déraillement dans des combes à court rayon, tels sont les deux problèmes que beaucoup se sont proposé de résoudre. Voyons donc dans quelles limites on peut en chercher la solution.

Une idée fausse, assez généralement répandue, c'est que les locomotives ne peuvent utilement surmonter des rampes de plus de 8 millimètres, parce que dans ce cas l'adhérence des roues motrices fait défaut. Cependant, sur le chemin de fer de Birmingham à Gloucester, le plan incliné de Brunnigrave, qui a une pente de 0m027 par mètre (ou 1/37e) sur une longueur de 3,300 mètres, est remonté par des trains à locomotives. Pour des poids de 40 tonnes, moteur compris, on n'attelle qu'une seule locomotive qui marche à la vitesse de 25 à 26 kilomètres à l'heure; plusieurs expériences de remorquage de convoi, à la charge de 60 tonnes, ont été faites avec succès: ainsi, ce n'est pas le défaut d'adhérence qui limite les pentes. Et d'ailleurs, quand on voit le gouvernement et les département voter tous les ans des sommes énormes pour des rectifications de routes, des adoucissements de pente, il semblerait étonnant de voir les chemins perfectionnés sur lesquels la vitesse est quadruplée, se jeter dans le inconvénients des pentes rapides, Pour les courbes, nous désirons que leur rayon puisse être amené à 400 et même à 300 mètres; mais il y a un élément terrible duquel les inventeurs ne tiennent pas assez de compte, et qui, aux grandes vitesses, prend des proportions effrayantes: c'est la force centrifuge. En présence de ces considérations, nous nous demandons pourquoi des pentes si rapides, pourquoi des rayons de 15 mètres, et surtout pourquoi un nouveau système de voie et de moteur, si toutes ces nouveautés déparent celui qu'on doit se proposer d'atteindre.

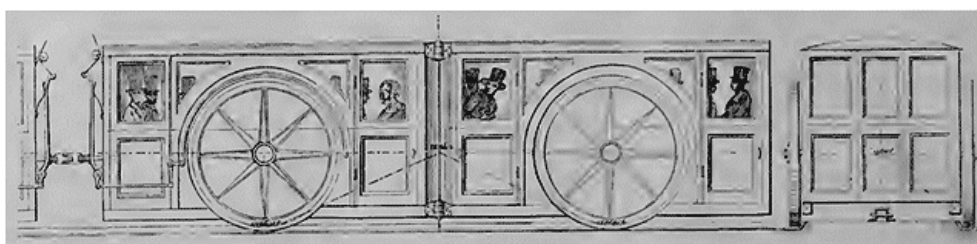


Fig. 3.--Wagons du nouveau système.

Passons sur la construction des ornières, et rappelons seulement à M. de Jouffroy que ce système a été le premier employé, et qu'on l'a abandonné parce

que leur forme les exposait à se couvrir de boue et de poussière; ce qui crée une nouvelle résistance à la traction, et détruit l'avantage des chemins de fer.

L'indépendance des roues entre elles et avec l'essieu remédie, il est vrai, à l'inconvénient du système actuel pour le passage des courbes. Il en est de même de l'articulation qui réunit les deux demi-wagons, et leur permet un mouvement rotatif horizontal; mais si l'on a été amené à fixer invariablement le parallélisme des essieux, c'est que, dans le cas contraire, les roues tendent à s'échapper et à sortir de la voie au moindre obstacle qu'elles rencontrent. Si la roue tourne sur son essieu, et indépendamment de lui, il en résulte un grave inconvénient: c'est qu'elle ne se meut pas dans un plan exactement vertical, elle peut prendre un mouvement d'oscillation, il se produit des chocs du moyeu contre le collet de l'essieu, et de là chance de déraillement et mouvement de lacet insupportable aux voyageurs. De plus, les frottements latéraux de la roue contre la partie verticale de l'arrière prennent une proportion qu'il n'est pas possible de négliger dans l'évaluation de la force à appliquer.

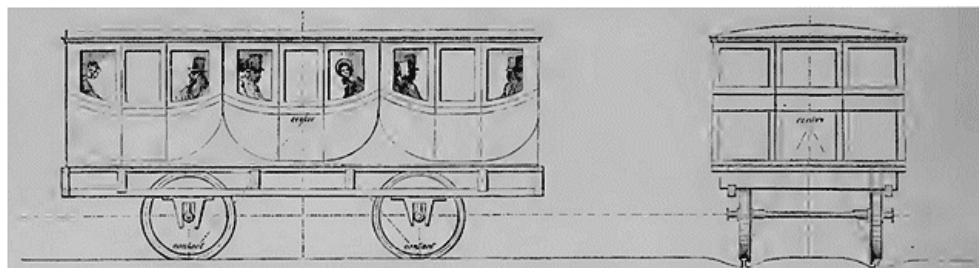


Fig. 4.--Wagons en usage sur les chemins de fer actuels.

Le système d'enrayage, qui sans contredit est fort puissant, a l'inconvénient de ne pas permettre la marche en arrière, puisque, dès que les ressorts sont pressés, l'enrayage a lieu instantanément; de plus, il y a autant de danger dans l'arrêt instantané d'un convoi que dans un choc extérieur; dans les deux cas, en effet, la force vive du convoi est anéantie, et l'effet produit est tout aussi désastreux dans un cas que dans l'autre.

Il nous reste à examiner la locomotive; mais, nous devons le dire, tout ingénieuse quelle nous ait paru, nous croyons que l'inventeur s'est fait illusion sur sa puissance, qu'on remarque, en effet, qu'une locomotive n'a de force que par l'adhérence des roues motrices sur les rails; que cette adhérence est une fonction du poids qu'elles supportent, et que plus les machines sont lourdes, plus elles sont puissantes: qu'on compare maintenant les locomotives actuelles du poids de 13 à 14 tonnes réparti de façon à ce que les roues motrices portent 8 tonnes environ, à la locomotive de M. de Jouffroy dont la roue motrice n'est chargée, pour ainsi dire, que de son propre poids, et qu'on se demande si elle pourra entraîner un convoi, franchir des rampes, comme le prétend l'inventeur. Il est vrai que le rail est strié transversalement, et que la jante de la roue est formée de bois de chêne, dont l'adhérence sur la fonte du rail est plus grande que celle du fer sur le fer qui a lieu dans le système actuel; mais cette différence est pour ainsi dire insignifiante, eu égard à l'effet qu'on veut produire.

Nous aurions voulu nous étendre davantage sur les considérations qui précèdent, donner d'autres raisons encore nombreuses; mais l'espace nous est mesuré, et nous croyons en avoir dit assez pour éclairer nos lecteurs sur les avantages et les inconvénients du système que nous mettons sous leurs yeux. Nous ne voulons pas terminer cependant sans rendre à M. de Jouffroy la justice qui lui est due: tout ce qu'il fait porte le cachet d'un travail ingénieux; et nous sommes les premiers à regretter que ses idées spéculatives soient si peu réalisables.

De la prochaine Inauguration du Monument de Molière.



Le Bourgeois gentilhomme.--Leçon de philosophie.

Tout se prépare pour l'inauguration du monument de Molière. Il ne reste plus trace du malentendu qui avait donné lieu au bruit que toute solennité était supprimée, et qu'un manœuvre, déchirant la toile qui cachera jusqu'au 15 l'œuvre de M. Visconti, serait seul chargé d'inaugurer ce qu'avaient élevé le vote des Chambres, les sacrifices de la ville de Paris et le tribut de l'admiration individuelle et nationale. Personne ne manquera donc à cette cérémonie, et les dessinateurs de *l'Illustration* moins que personne. Déjà ils taillent leurs crayons; déjà les orateurs préparent et répètent leurs improvisations, et Grandville a surpris M. Jourdain, préméditant un discours qui commencera par: *O Molière!*--Il a vu son maître de philosophie lui faire prononcer «cette voix O, qui se forme en ouvrant les mâchoires et approchant les lèvres par les deux coins, le haut et le bas; O.» Il a vu son maître de danse enseigner au futur orateur à se produire avec grâce en public. Il l'a vu enfin essayer son babil de cérémonie et exciter chez Nicole un rire de malapprise que ne se permettront sans doute pas les spectateurs de la cérémonie. Le Théâtre-Français complétera le soir la solennité du jour en représentant le *Tartufe* et le *Malade Imaginaire* avec la cérémonie, où paraîtront tous les acteurs de la Comédie. Entre les deux pièces, Beauvallet lira le poème de madame Louise Colet, *le Monument de Molière*, poème récemment couronné par l'Académie Française. Mais n'anticipons pas sur les détails d'une journée dont nous serons les historiens fidèles.

Nous recevons aujourd'hui la communication de deux documents ignorés et très-curieux dont nos lecteurs auront la primeur et qui font partie des additions importantes et nombreuses que l'auteur de *l'Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*. M. Taschereau, vient de faire à une troisième et charmante édition de son livre(4). Ce biographe de l'auteur du *Tartufe* a trouvé tout récemment le mandement affiché par lequel l'archevêque de Paris interdisait le 11 août 1667 non-seulement de représenter ce chef-d'œuvre, mais même de le lire ou entendre réciter, soit en public, soit en particulier, SOUS PEINE D'EXCOMMUNICATION. Boileau nous a appris en effet combien les lectures en étaient recherchées et l'empressement qu'on mettait à avoir *Molière avec Tartufe*.

Note 4: Cette nouvelle édition, qui forme un charmant volume illustré, format Charpentier, paraîtra lundi, 15, à la librairie de J. Hetzel, rue de Richelieu, n. 76. Prix; 5 fr. 75 cent.--Une nouvelle édition de *l'Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, par le même, considérablement augmentée, est également sous presse.

Voici ce curieux interdit, où l'intérêt du roi est mis en scène d'une manière un peu inattendue:

ORDONNANCE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

«Hardouin, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris, à tous curés et vicaires de cette ville et fauxbourgs, salut en Notre-Seigneur. Sur ce qui nous



Le Bourgeois gentilhomme.--La leçon de danse.

a été remontré par notre promoteur, que, le vendredi cinquième de ce mois, on représenta sur l'un des théâtres de cette ville, sous le nouveau nom de *l'Imposteur*, une comédie très-dangereuse, et qui est d'autant plus capable de nuire à la religion que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou la fausse dévotion, elle donne lieu d'en accuser indifféremment tous ceux qui font profession de la plus solide piété, et les expose par ce moyen aux railleries et aux calomnies continuelles des libertins; de sorte que, pour arrêter le cours d'un si grand mal, qui pourrait séduire les âmes faibles et les

détourner du chemin de la vertu, notredit promoteur nous aurait requis de faire défense à toute personne de notre diocèse de représenter, sous quelque nom que ce soit, la susdite comédie, de la lire ou entendre réciter, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication;

«Nous, sachant combien il serait en effet dangereux de souffrir que la véritable piété fut blessée par une représentation si scandaleuse et que le roi même avait ci-devant très-expressément défendue; et considérant d'ailleurs que, dans un temps où ce grand monarque expose si librement sa vie pour le bien de son État, et où notre principal soin est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières continuelles pour la conservation de sa personne sacrée et pour le succès de ses armes, il y aurait de l'impiété de s'occuper à des spectacles capables d'attirer la colère du ciel; avons fait et faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie, soit publiquement, soit en particulier, sous quelque nom et quelque prétexte que ce soit, et ce, sous peine d'excommunication.

«Si mandons aux archiprêtres de Sainte-Marie-Magdelaine et de Saint-Severin de vous signifier la présente ordonnance, que vous publierez en vos prônes aussitôt que vous l'aurai reçue, en faisant connaître à tous vos paroissiens combien il importe à leur salut de ne point assister à la représentation ou lecture de la susdite ou semblables comédies. Donné à Paris sous le sceau de nos armes, ce onzième août mil six cent soixante-sept.

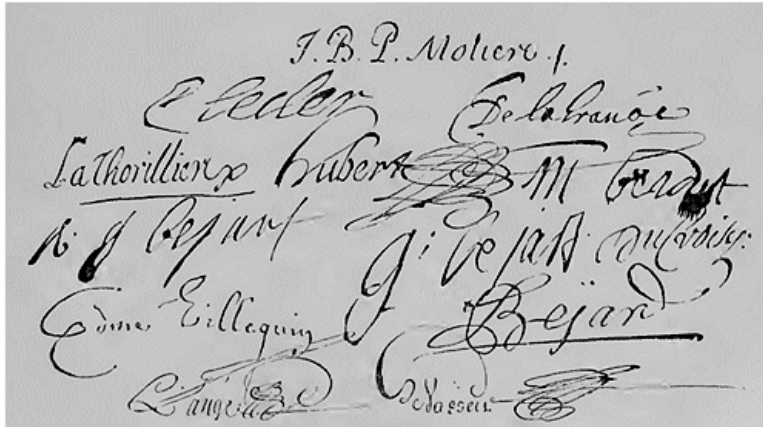
«HARDOUIN, archevêque de Paris.

Par mondit seigneur,

Petit.»

L'autre pièce, découverte ces jours derniers par M. Taschereau, dans les minutes de M. Lefer, notaire à Paris, est l'acte par lequel la troupe de Molière, la souche de la Comédie-Française, a constitué la première pension qui ait été établie un profit d'un sociétaire se retirant. Celui-ci était Bérart cadet, beau-frère de Molière. Deux ans auparavant, en 1668, cet acteur, se trouvant sur la place du Palais-Royal, avait aperçu deux de ses amis qui venaient de mettre l'épée à la main l'un contre l'autre. Il s'était jeté au milieu d'eux, et, en rabattant avec son arme celle de l'un des combattants, il s'était blessé au pied si grièvement qu'il en était demeuré estropié. Il avait d'abord continué à jouer, et Molière avait cherché à faire accepter son infirmité par le parterre en donnant la même infirmité à La Flèche, de *l'Avare*, représenté en septembre 1668, et en faisant dire à Harpagon: «Je ne me plais point à voir ce chien de boiteux-là. «Mais néanmoins Bérart dut songer à la retraite, à Pâques 1670, à quarante ans; et ses camarades, qui l'aimaient et l'estimaient, lui constituèrent une pension pour, suivant leur délicate et noble expression, *le faire vivre avec honneur*. Tout mérite attention dans cet acte: l'élection de domicile, qui montre la déférence qu'on avait pour la doyenne de la troupe, Madeleine Bérart, la première passion de Molière, et qui devint sa belle-sœur; le peu de respect que les notaires et les parties, les Bérard par exemple, avaient pour l'orthographe des noms propres écrits et signés tantôt d'une façon tantôt d'une autre, la particule nobiliaire donnée à Molière par les notaires, non prise par lui, et

enfin la réunion des signatures de Molière, de sa femme et de tous leurs camarades. Comme malgré les annonces qui se renouvellent de temps à autre depuis longtemps déjà, on est encore à trouver un autographe de Molière, et comme des pièces signées de lui sont même fort peu communes, *l'Illustration* a fait faire un fac simile exact de toutes ces signatures. Voici donc l'acte et les noms qui y sont apposés:



Fac-similé des signatures de Molière et de sa troupe.

CRÉATION DE PENSION.--XVI AVRIL 1670.

Furent présents Jean-Baptiste-Poquelin de Molière; damoiselle Claire-Gresinde Béjard, sa femme, de lui autorisée; damoiselle Madeleine Béjard, fille majeure; Edmé Villequin, sieur de Brie; damoiselle Catherine Leclerc, sa femme, de lui autorisée; demoiselle Geneviève-Béjard de La Villaubrun, demeurant place du Palais-Royal; Charles Varlet de La Grange, demeurant rue Saint-Honoré; Philibert-Cazeau, sieur Du Croisy, demeurant susdite rue; François-Lenoir, sieur de La Thorillière; et André Hubert, demeurant aussi rue Saint-Honoré, ès même paroisse Saint-Germain-Dauxerrois;

Tous faisant et composant le corps de la troupe du roi représentant dans la salle du Palais-Royal, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, d'une part;

Et Louis Béjard, ci-devant comédien en ladite troupe, demeurant rue Frementeau, d'autre part; Lesquelles parties ont accordé entre elles ce qui en suit: C'est à savoir qu'en conséquence de ce que ledit Louis Béjard se retire de ladite troupe, et que, pour ce faire, il la requiert de lui donner une pension viagère pour vivre avec honneur, sans pouvoir être saisie par qui que ce soit et lui être destinée pour ses aliments, ce que ladite troupe lui avait accordé et avait promis, comme elle promet par ces présentes, tant par eux que par celles qui la composent et la composeront, et qu'elle subsistera en ladite salle du Palais-Royal ou en autre lieu en cette ville de Paris, en cas d'accident ou de changement, de bailler et payer audit Louis Béjard, ce acceptant, mille livres de pension viagère payable aux quatre quartiers, le premier échéant au dernier juin prochain et continuer tant et si longuement que ladite troupe subsistera en la manière que dessus; laquelle pension lui servira d'aliments et ne pourra être saisie en façon quelconque par qui que ce soit, le tout à condition que ledit corps de troupe subsiste et qu'il ne se dissolve point; et rupture d'icelle arrivant sans se pouvoir réunir, ladite pension n'aura plus cours; et en cas que quelqu'un desdits acteurs ou actrices se retirent de ladite troupe, soit pour entrer dans une autre troupe ou pour quitter tout à fait ladite comédie, il sera entièrement déchargé de ladite pension viagère, de laquelle seront chargés ceux qui entrèrent en leurs places ou le reste de la troupe, en cas qu'il n'y en entre point. Et pour l'exécution des présentes, lesdites parties élisent leur domicile en la maison de ladite demoiselle Magdelaine Béjart, rue Saint-Honoré, sus déclarée, auquel lieu promettant, obligeant et renonçant.

Fait et passé audit Palais-Royal, l'an 1670, le seizième jour d'avril, et ont signé:



Le Bourgeois gentilhomme.--Nicolle.

Bulletin bibliographique.

Mémoires de R. Barère, membre de la Constituante, de la Convention, du Comité du salut public et de la Chambre des Représentants; publiés par MM. HIPPOLYTE CARNOT, membre de la chambre des Députés, et DAVID (d'Anger) membre de l'Institut, précédé d'une Notice historique par H. CARNOT. 4 vol. in-8.--Paris, Jules Labitte, libraire-éditeur, quai Voltaire, 5.

Bertrand Barère a été l'un des hommes que la Révolution française a mis le plus en relief, Avant 1789, simple avocat de province, membre des Académies de Montauban et de Toulouse, distingué seulement comme littérateur par quelques-uns de ces *éloges*, quelques-unes de ces *dissertations* alors à la mode, il fut enlevé, comme tant d'autres, à l'obscurité du barreau natal, et placé subitement au nombre des législateurs qui allaient changer la constitution du gouvernement français. Son rôle dans l'Assemblée nationale manqua pas d'importance; et, dès lors, grâce à une éloquence facile, à la souplesse de son esprit, à l'aménité de ses manières, il fut investi par ses collègues de plusieurs missions délicates. C'est ainsi qu'il fit tour à tour partie du comité des lettres, de cachet, du comité des domaines et de féodalité; c'est encore ainsi que son nom se trouve mêlé à des résolutions importantes, telles que le décret qui supprima le droit d'aubaine, la première mesure pénale adoptée contre les émigrés, la qualité de citoyen accordée aux hommes de couleur, etc., etc. Barère, de plus, s'était fait journaliste, et sa feuille (le Point du Jour) fut la première à rendre compte des décrets législatifs, en leur conservant cette forme dramatique qui fait accepter au lecteur les discussions les plus abstraites et les plus arides. David, en retraçant la séance du Jeu de Paume, a fait allusion à cette circonstance de la vie de Barère, en le représentant occupé à sténographier sur son genou l'éloquente apostrophe de Mirabeau.

Les événements de cette époque marchaient vite, et l'esprit un peu timide de Barère avait peine à les suivre dans leur essor hardi. Aussi, quand la république décrétée d'enthousiasme dans la première séance de la Convention, le futur président de cette assemblée se plaignit de ce qu'un débat régulier n'avait point précédé cette grande mesure. Son hésitation à ce sujet est parfaitement critiquée dans la Notice historique dont un homme de cœur et de talent (M. Hippolyte Carnot, membre de la Chambre des Députés) a fait précéder les *Mémoires de Barère*:--«L'assemblée, dit-il, eut un sentiment plus juste de la situation. Ces résolutions capitales, par lesquelles un seul mot change la forme, d'un État, ne peuvent être l'objet d'un examen contradictoire, comme les articles de la constitution. Elles viennent chacun est pénétré de leur nécessité; mais il est important que leurs auteurs ne témoignent aucune hésitation, s'ils veulent assurer au nouveau pouvoir toute la force morale dont il a besoin.»

Barère, à la Convention, prit d'abord place parmi les Girondins. Représentant d'un des départements du Midi, ses opinions étaient fortement empreintes de fédéralisme. On s'étonne donc de ne pas le voir compris, avec les vaincus du 31 mai, dans la proscription dont Vergniaud et ses amis furent frappés. Il les défendit, il voulut les sauver, mais il ne périt point avec eux. Bien mieux, dès le lendemain, les vainqueurs le comptaient dans leurs rangs. Ce qui le sauva dans cette occasion, fut évidemment la versatilité de son caractère et l'avantage

d'une position déjà éclatante. Elle l'était devenue dès le procès de Louis XVI, pendant lequel Barère, investi de la présidence, avait donné aux débats la gravité, le calme que des manifestations populaires menaçaient de lui enlever.

Bien avant le 10 août, Barère faisait partie du comité de défense générale. Lorsque ce comité, concentrant en lui de nouveaux pouvoirs, fut chargé de veiller au salut public, Barère fut un des membres qu'on jugea impossible d'éliminer; il resta donc au sein de ce comité, où Robespierre, Prieur, Saint-Just, Carnot ne devaient être appelés que plus tard, au mois d'août 1793, quand la France menacée de toutes parts dut vaincre par de prodigieux efforts les difficultés d'une situation inouïe; quand elle *brûla ses vaisseaux*, pour nous servir d'une expression de l'un des membres de son comité (Cambou), on pouvait croire encore alors que Barère serait exclu d'un gouvernement auquel prenaient part des hommes longtemps en butte à ses accusations. En octobre, en novembre 1792, il attaqua les opinions sanguinaires «d'un homme qu'il ne pouvait se résoudre à nommer.» C'était Marat. Il lançait contre Robespierre des accusations indirectes de dictature; et lorsque Louvet, le 5 novembre, porta nettement cette inculpation à la tribune, lorsque la majorité demanda l'ordre du jour, Barère essaya de le faire motiver d'une manière injurieuse pour celui qu'il appelait alors «un homme d'un jour, un petit entrepreneur de révolutions.»--«Ne donnons pas, ajoutait-il, ne donnons pas de l'importance à des hommes que l'opinion générale saura mettre à leur place; n'élevons pas des piédestaux à des pygmées!» Le *pygmée* dont il était question monta par des degrés sanglants au pouvoir, et Barère, frémissant, accepta cependant la domination de ce terrible collègue. Du 10 juillet 23 juillet 1794, douze hommes partagèrent le gouvernement suprême de la république, et réunirent en eux, -- les circonstances le voulaient ainsi, -- plus de pouvoir que les monarques les plus absolus n'en ont jamais exercé. Tous les Français furent mis en réquisition permanente, les hommes mariés comme les jeunes gens, les femmes comme leurs maris, les enfants comme leurs mères; les vieillards eux-mêmes devaient se faire porter dans les places publiques pour exciter le courage des guerriers et la haine des rois (5). Toute maison nationale était une caserne, toute place publique un atelier d'armes. Bref, les forces entières du pays, le comité de salut public les résumait, pour les tourner contre les ennemis de la liberté. Ce temps d'horribles souffrances, de crimes odieux, d'incroyable arbitraire, fut le plus glorieux de nos annales, parce qu'en fin de compte le patriotisme le plus désintéressé, le plus sincère dictèrent aux décemvirs du comité les volontés les plus implacables.

Note 5: Décret de la Convention du 23 août 1793.

Pendant ces douze mois, Barère déploya des talents à la hauteur de la situation. Il était chargé de tout ce qui touchait aux relations extérieures. Il eut plus d'une fois l'intérim de la marine; la mendicité, les beaux-arts, les théâtres, ressortissaient de lui. De plus, il avait une large part dans l'administration de la guerre, et c'était par lui que presque toutes les décisions importantes du comité se trouvaient expliquées et justifiées devant la Convention.

Tout le monde connaît ses fameux rapports, qui, après chaque victoire de nos armées, portaient à son comble l'enthousiasme patriotique. Barère, entraîné par les circonstances, avait pressenti et pour ainsi dire copié d'avance le style coloré, rapide, énergique, reproduit plus tard dans les bulletins impériaux «Le public et l'assemblée étaient tellement habitués à voir en lui un porteur de bonnes nouvelles, que sa présence dans la salle excitait un enthousiasme inimaginable; les acclamations le saluaient à l'entrée, et de toutes parts on s'écriait: *Barère à la tribune!* La discussion commencée était interrompue pour l'entendre. Ses rapports, lus à haute voix dans les camps, électrisaient les, soldats, et lui-même raconte avec un juste sentiment d'orgueil qu'on en a vu courir à l'ennemi en s'écriant: *Barère à la tribune!*

Alors, un décret de *bien mérité de la pairie* était la récompense la plus belle et la plus ambitionnée. Le désintéressement était partout. Depuis les membres du comité de salut public, qui recevaient 18 francs par jour en assignats (les assignats étaient alors au sixième de leur valeur Nominale), jusqu'aux soldats sans habits, sans souliers, sans pain, qui acceptaient un morceau de papier imprimé pour prix des plus héroïques dévouements, personne ne songeait à tirer parti de la chose publique. Jamais idole ne reçut plus de sacrifices ni de plus gratuits: on lui livrait tout, on ne lui demandait rien. Aussi la France peut-elle dire avec orgueil que si la crise révolutionnaire eut les excès du fanatisme, elle en eut aussi les grandes et pures vertus.

Quand cette crise fut passée, le comité de salut public tendit à se dissoudre. Des divisions intestines le minaient. Ses véritables hommes d'État, Robespierre et Saint-Just, voulaient une dictature nécessaire, selon eux, pour donner leur développement aux institutions républicaines et mettre les mœurs de la France au niveau de sa liberté nouvelle. Mais beaucoup d'hommes sincères

redoutaient l'ambition de Robespierre, et sa rigidité menaçante faisait trembler tous les *corrompus*. A un jour donné, la *plaine* et la *montagne* s'unirent pour renverser les dictateurs. Barère se déclara contre eux, et fut un des auteurs du 9 thermidor. La réaction qu'il avait provoquée ce jour-la tourna bientôt contre lui. Tallien, Barras, Freron, après l'avoir ménagé quelque temps, parvinrent à l'exclure du comité. Bientôt il fut poursuivi, ainsi que ses ex-collègues, Billaud-Varennès et Collot d'Herbois. Son emprisonnement dans l'île d'Oleron, sa fuite et sa retraite à Bordeaux, où il passa secrètement cinq années de proscription; ses relations avec le premier consul, son exil en 1814, son retour en 1830, remplissent les dernières pages de ses *Mémoires*, dont le quatrième volume est consacré à une galerie de portraits recueillis à toutes les époques de cette existence qui en a côtoyé tant d'autres.

Les *Mémoires* de Barère, parfaitement authentiques, et dont la rédaction a été respectée (peut-être à l'excès), figurent naturellement parmi les livres les plus indispensables à quiconque veut bien connaître l'histoire de la Révolution française. Leur auteur est le seul membre, du comité de salut public dont on possède encore les souvenirs, et, selon toute apparence, aucun autre révélateur ne nous dira jamais ce qui se passait dans l'intérieur de ce conseil suprême. Il est malheureux que Barère, écrivain médiocre, ait donné trop de soin à sa défense personnelle dans une œuvre qui pouvait présenter un admirable tableau d'histoire politique. Telle qu'elle est néanmoins, et surtout à cause de la savante notice historique: que nous avons citée, un succès durable est acquis à cette importante publication.

La Grèce continentale et la Morée, voyage, séjour et études historiques en 1840 et 1841; par J.-A. BUCHON.—Paris, 1844. *Gosselin*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50 c.

Malgré les exploits de Philippe-Auguste et du Richard Cœur de Lion, la troisième croisade avait vainement essayé de reprendre Jérusalem à Saladin. Innocent III espéra un moment qu'une nouvelle tentative serait plus heureuse; mais le temps était passé des passions désintéressées et des grands dévouements. Au lieu d'aller assiéger Jérusalem, les croisés s'emparèrent de Constantinople, et se partagèrent l'empire byzantin. Déjà les îles de Chypre et de Candie formaient, à cette époque, des principautés particulières. Un empire franc fut créé à Constantinople, et donné au comte Baudouin de Flandre, qui avait épousé Marie de Champagne. De cet empire relevèrent: les duchés francs établis, soit en Asie, soit en Europe, au nord de l'ancien empire grec; les provinces et les îles données au doge de Venise avec le titre de despote; le royaume de Salonique; enfin, la principauté de Morée, qui embrassait le reste de la Grèce continentale, le Péloponnèse, les Cyclades et les îles Ioniennes, moins Corfou, conquise par un seigneur français.

L'empire franc de Constantinople ne dura que cinquante-neuf ans. Le royaume de Salonique fut détruit même avant lui; mais la principauté française de Morée ou d'Achaïe eut une plus longue existence. Gouvernée par une suite de souverains braves et habiles de la famille Ville-Hardoin de Champagne, et rattachée à la fois par des liens de famille et de féodalité à la dynastie angevine des Deux-Siciles, elle continua à se maintenir, plus ou moins déchirée, plus ou moins puissante, mais toujours française et toujours indépendante et guerrière, jusqu'à la conquête turque, à la fin du quinzième siècle.

M. J.-A. Buchon a entrepris d'écrire l'histoire de cette partie importante de nos conquêtes étrangères. Mais, avant d'en publier les résultats, il a voulu aller terminer et compléter sur les lieux ses longues recherches; aujourd'hui il présente seulement au public le récit du voyage qu'il a entrepris, dans le but de contempler à la fois cette jeune société européenne que la liberté avait agrégée aux vieux États occidentaux, et les débris des monuments et des souvenirs de l'antique domination des nôtres, monuments et souvenirs dispersés partout sur cette terre conquise et dominée par eux pendant plus de deux siècles, à la suite de la quatrième croisade.»

Ce nouvel ouvrage de M. J. A. Buchon se divise, comme son titre l'indique, en deux parties: la Grèce continentale et la Morée. M. A. Buchon visite successivement, dans la Grèce continentale: Athènes, Daphni, Eleusis, l'Hymette. Marathon, Thèbes, Chéronée, Delphes, les Thermopyles, Poursos; dans la Morée, Epidaure, Nauplie. Mycènes. Argas, Sparte, Messée, Navarin. Mégalopolis, Olympie, Patras, Égire, Corinthe. Cytheron, Eleuthère, etc. Il donne, sur l'état actuel de tous ces lieux célèbres et des contrées intermédiaires, une foule de renseignements curieux. Les événements dont la Grèce est actuellement le théâtre ajoute un nouveau degré d'intérêt à cette relation de voyage de M. J.-A. Buchon.

Histoire universelle, par CÉSAR CANTU; soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux par EUGÈNE ARDEN, ancien député, et PIERSILVESTRO LEOPARDI, Tome I. in-8. Paris, 1843. *Firmin Didot*. 6 fr.

Le premier volume de l'*Histoire universelle* de M. César Cantu, dont nous avons, il y a plusieurs mois, annoncé la publication prochaine, a paru cette semaine à la librairie Didot. Nous ne reviendrons pas maintenant sur ce que nous avons dit alors de cet ouvrage, qui a obtenu un si grand succès en Italie.-- Ce premier volume commence par une longue introduction, dans laquelle M. César Cantu expose sa méthode, et divise l'*Histoire universelle* en dix-sept époques principales. Viennent ensuite les deux premières époques; la première a pour titre *de la création à la dispersion des hommes*, elle se subdivise en cinq chapitres: la Genèse, l'antiquité du monde, l'origine de l'espèce humaine, les premiers pays habités, et les premières sociétés; la deuxième est intitulée: *de la dispersion des peuples aux olympiades*. L'Asie, les Hébreux, les Indiens, les Égyptiens, les Phéniciens et les Grecs, tels sont les sujets de ses trente chapitres.

«Ayant beaucoup appris à l'école des écrivains français, dit M. César Cantu en terminant l'avertissement qu'il a mis en tête de cette traduction de son *Histoire universelle*, nous avons profité librement de tout ce qui nous a paru convenir à notre sujet. Ainsi, nous croyons nous acquitter d'une dette de reconnaissance en rendant à la France ce que nous avons en grande partie emprunté d'elle; heureux si elle trouve que nous en avons parfois su faire un bon usage! heureux si, en proclamant avec franchise ce que nous avons médité avec conscience, notre voix ne se perd pas tout à fait au milieu de tant d'autres plus puissantes! Pour oser l'espérer, il faut bien que nous comptions sur les sympathies d'un pays qui s'offre aux étrangers comme une seconde patrie, et que tous considèrent comme tel dès qu'ils ont pu le connaître. La France a su réaliser, dans les temps modernes, cette grande idée de nationalité conçue par l'Italie dans les temps anciens. Puisse notre ouvrage contribuer à resserrer les liens qui unissent les deux pays! puisse-t-il ranimer pour notre chère patrie, plus souvent jugée qu'étudiée, ce noble intérêt auquel lui donnent droit même ses malheurs!»

Esquisse de la vie d'Artiste; par PAUL SMITH.--Paris, 1844. 2 vol. in-8°. Jules Labitte. 15 fr.

M. Paul Smith est un de mes amis intimes, un avocat fort distingué du barreau de Paris: il gagne toutes les causes qu'il plaide, au civil comme au criminel; mais je le soupçonne fort de n'être pas le père de ces deux volumes in-8. Si je ne me trompe, il a seulement prêté son prénom et son nom à un écrivain déjà connu dans la presse parisienne qui désirait se cacher, comme on dit, sous le voile de l'anonyme. Qu'il s'appelle réellement Paul Smith ou... mais m'est-il permis de trahir ce secret? Édouard M. on ne peut nier que l'auteur des *Esquisses de la vie d'artiste* n'ait beaucoup d'esprit de bon sens et de goût. Les divers essais critiques dont se composent ces deux volumes ont déjà, à l'instar de *Joconde*, d'heureuse mémoire, parcouru le monde et charmé tous les lecteurs assez favorisés du ciel pour avoir eu le bonheur de recevoir leur aimable visite, l'hiver au coin de leur feu, l'été sous un ombrage frais. Publiés par fragments dans divers journaux de la capitale de la France, la presse départementale s'est empressée de les *reproduire*: la Belgique les a même *contrefaits*. Réunis en volumes, ils obtiendront un accueil non moins cordial partout où ils se présenteront; et aucun de leurs hôtes futurs ne se repentira, nous en sommes sûr, de leur avoir accordé l'hospitalité. Partez donc, ô mes jeunes protégés quittez, le quai Voltaire, où M. Labitte ne vous retient pas, et allez prouver à l'univers entier que M. votre père, le faux Paul Smith, a vraiment droit à mes éloges.

D'ailleurs, le mérite de l'auteur mis de côté, le sujet de ce livre n'est-il pas merveilleusement choisi pour piquer la curiosité? A quelle époque l'univers entier, auquel j'adresse ces *Esquisses*, a-t-il donné plus de temps, d'argent et de marques extérieures de tendresse à cette race d'hommes ou de femmes qui, parce qu'elle chante sans fausser, ne fût-ce qu'une seule note, ou parce qu'elle joue avec une certaine habileté d'un instrument quelconque, se désigne elle-même à l'admiration, à la générosité et à l'affection publiques sous le titre d'*artistes*?--Le mensonge a trop longtemps trôné à côté de la vérité. Il est temps de dessiller les yeux de cette pauvre humanité, tant de fois trompée. L'ivraie ne doit plus rester mêlée au bon grain.--Tel est le but sérieux du livre de M. Paul Smith. Ce devoir rempli. M. Édouard M. raconte à ses lecteurs une foule d'anecdotes inédites sur les artistes grands ou petits, faux ou vrais, sots ou spirituels, rasés ou chevelus; il nous peint leurs mœurs, il nous révèle leurs habitudes, il nous initie aux plus secrets mystères de leur existence aventureuse. Ici, il nous conduit à de petites soirées musicales où viennent *poser* devant lui une foule d'originaux: là, il met sous nos yeux des fragments inédits de la correspondance réelle d'une danseuse, qu'un hasard heureux a fait tomber entre ses mains, En un mot, son livre,--toujours fidèle cependant au bon ton et au bon goût, toujours spirituel,--est tantôt grave, tantôt léger, comme la vie même des héros et des héroïnes dont il a voulu devenir l'Homère

et dont il a, je ne dirai pas chanté, mais raconté en prose élégante les malheurs, les travers et les exploits.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789; par M. HENRI MARTIN. Nouvelle édition entièrement revue et augmentée d'un nouveau travail sur les origines nationales (tome XI).

M Furne vient de mettre en vente le tome XIe de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Ce volume, qui nous a paru plus remarquable encore que les précédent, embrasse une période de treize années; il s'ouvre avec l'année 1385, et se termine en 1398.--Après avoir achevé l'histoire de la branche des Valois-Angoulême et du règne de Henri III. M. Henri Martin consacre un long chapitre à celle de l'inter règne ou de la guerre de succession; puis, arrivant enfin à l'avènement de la branche des Bourbons, il raconte les principaux événements qui signalèrent le règne de Henri IV depuis la fin de la ligue jusqu'à l'édit de Nantes. Cette période est, comme on le voit, remplie d'événements importants. Plus M. Henri Martin avance dans son travail, plus son talent semble grandir avec l'intérêt et les difficultés du sujet. Son ouvrage est l'une des études les plus consciencieuses et les plus vraies qui aient été publiées jusqu'à ce jour sur l'histoire de France. Lorsqu'il sera terminé, nous en apprécierons tout à la fois l'ensemble et les détails avec l'attention particulière dont ils nous semblent dignes.

Modes.

Les bals commencent à devenir nombreux; tous les jours une nouvelle fête amène une nouvelle parure. Nous avons remarqué l'autre soir une charmante toilette, qui se composait d'une robe de tulle avec une seconde jupe ouverte sur les côtés et attachée de distance en distance par des coques de perles entourées de fleurs en marcassite; sur la draperie du corsage brillait une épingle Alexandrine; cette toilette était complétée par un turban en étoffe algérienne, et nous avons entendu dire autour de nous qu'il sort des magasins de mademoiselle Alexandrine. Il fait sensation.



Revenons aux toilettes de ville.

L'Illustration, qui voit tout, qui va partout, a fait dessiner cette robe lacée; elle est en moire grise ouverte sur un transparent de satin blanc; le lacet est en chenille grise, les manches sont demi-longues et laissent voir des sous-manches en tulle bouillonné; le chapeau est en velours orné de plumes.

Malgré la douceur de la saison, on a garni beaucoup les robes et les kazaveckas en fourrure. Voici une robe bordée tout autour de deux rangs de martre qui remontent devant et forment ainsi quatre bandes qui se terminent à la ceinture; une bande plus large est posée sur le corsage et tourne autour du

col; les manches sont justes et bordées au bas d'une fourrure.

Amusements des Sciences.

SOLUTION DES QUESTIONS PROPOSÉES DANS LE QUARANTE-DEUXIÈME NUMÉRO.

I. On trouvera le nombre demandé en imaginant que les quatre as sont mis à part, et que les 28 cartes restantes sont distribuées de toutes les manières possibles en quatre groupes ou paquets: le premier du 8 cartes pour le joueur en premier, le second de 12 cartes pour le joueur qui donne, les deux autres de 5 et de 3 cartes pour le talon. Le nombre cherché a donc pour expression une fraction ainsi composée:

Le numérateur est le produit de tous les nombres entiers consécutifs depuis 1 jusqu'à 28. Le dénominateur est le produit de tous les nombres entiers consécutifs depuis 1 jusqu'à 8, par ceux de 1 à 12, par ceux de 1 à 5, par ceux de 1 à 3.

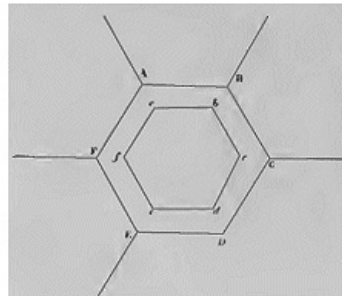
Tout calcul fait, on trouve 24 925 367 263 600.

Le rapport de ce nombre à celui qui a été trouvé pour le premier problème du dernier numéro est égal à 0,0137635; d'où l'on voit combien le nombre des combinaisons est diminué par la restriction apportée dans l'énoncé relativement au groupement des as.

II. Le jeu du *franc-carreau* a été indiqué par Billion dans son *Essai d'arithmétique morale*. Voici en quoi il consiste:

Sur un sol pavé de carreaux hexagones, réguliers et égaux, comme sont ordinairement les carrelages de nos habitations, on projette au hasard une pièce de monnaie, et un joueur parie pour franc-carreau, c'est-à-dire pour que la pièce, après sa chute, repose tout entière sur un seul carreau. L'adversaire parie qu'elle tombera sur un joint.

Pour déterminer les chances de chacun des joueurs, imaginons que dans l'intérieur de chacun des carreaux nous ayons mené aux six côtés autant de parallèles à une distance égale au demi-diamètre de la pièce de monnaie. Nous aurons formé ainsi un second hexagone régulier intérieur au premier.



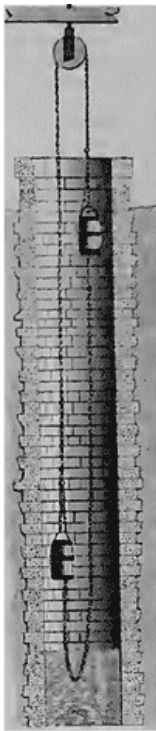
Or, il est clair que le premier joueur gagnera lorsque le centre de la pièce de monnaie tombera dans l'intérieur du plus petit hexagone; qu'il perdra, au contraire, lorsque ce centre tombera entre les contours des deux polygones. D'ailleurs, comme tous les compartiments du carrelage ont été supposés égaux entre eux, il a suffi d'en considérer un seul. On voit donc que la probabilité du gain du premier joueur est égale au rapport de l'aire du petit hexagone à celle du grand.

La probabilité du gain du second joueur est égale à la fraction que l'on obtient quand on retranche de l'unité le rapport ci-dessus. Sa représentation géométrique est le rapport de l'aire comprise entre les deux hexagones à l'aire du plus grand.

Or, dans tout jeu, il est juste de proportionner les mises des joueurs dans le rapport inverse de leurs chances de gain. On voit donc que la mise du premier joueur étant dans un certain rapport avec l'aire de l'hexagone intérieur, celle du second devra être dans le même rapport avec l'aire comprise entre les deux polygones.

III. Lorsqu'on puise de l'eau dans un puits, lorsqu'on exploite une carrière ou une mine à l'aide d'une corde ou d'une chaîne munie d'un seau ou d'une *benne* à chacune de ses extrémités, il y a à chaque instant une perte de force considérable, due à ce que l'on a à soulever le poids de la chaîne ou de la corde, outre celui de la matière contenue dans le seau. Quand il s'agit de mines ou de carrières de plusieurs centaines de mètres de profondeur, le poids inutile à soulever, lorsque le seau est au fond du puits, peut être très-considérable par rapport au poids réellement utile.

Il paraît que la disposition aussi simple qu'ingénieuse



représentée dans notre figure fut imaginée vers le milieu du siècle dernier par l'habile mécanicien Lorient, qui l'adapta aux mines de Poutpeau (Ille-et-Vilaine). On voit sans peine qu'en faisant faire à la corde ou à la chaîne un anneau entier, dont un des bouts descende jusqu'à la profondeur ou l'on doit puiser de l'eau ou charger les matières exploitées, et en attachant les seaux à deux points tels que lorsqu'un des seaux sera au plus haut, l'autre sera au plus bas, il y aura toujours équilibre entre les deux parties de la chaîne, et qu'on n'aura à vaincre en réalité, outre le poids utile, que les résistances dues aux frottements et à la raideur de cette chaîne.

Il y a une autre disposition très-simple due à Le Camus, de l'Académie des Sciences, et au moyen de laquelle on arrive à peu près au même résultat; elle consiste à enrouler les deux moitiés de la corde en sens contraire sur les deux moitiés d'un arbre horizontal ou treuil, en sorte que l'une de ces moitiés soit toute couverte de la corde dont le seau est en haut, pendant que l'autre moitié de l'arbre est découverte, le seau qui lui répond étant au point le plus bas. Mais ce procédé exige une plus grande perte de force pour vaincre la raideur de la corde, et est moins satisfaisant que le procédé de Lorient.

Le Camus a encore proposé un autre appareil pour le cas où l'on n'a qu'un seau. Il enroule la corde sur un arbre dont la forme est à peu près celle d'un cône tronqué, de sorte que le seau étant au plus bas, la corde agisse sur la partie où le treuil a le plus petit diamètre, et que le seau étant au plus haut, elle agisse sur le plus grand diamètre. Par ce moyen, on emploie toujours la même force d'impulsion; mais la vitesse d'ascension varie à chaque instant. Elle est moindre lorsque le seau commence à monter que lorsqu'il approche de la bouche du puits; et, en définitive, on soulève toujours le poids de la chaîne, ce que l'on évite: par le procédé Lorient, avec le double seau et la chaîne sans fin.

NOUVELLES QUESTIONS A RÉSOUDRE.

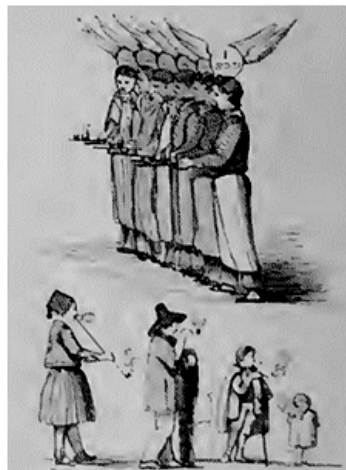
I. Construire un tourne-broche qui se meuve sans ressort et sans poids.

II. Pierre et Paul jouent à *passé-dix*, avec la condition que Pierre paiera à Paul un franc s'il passe dix au premier coup, deux francs s'il ne passe dix qu'au second coup, quatre francs s'il ne passe dix qu'au troisième, et ainsi de suite en doublant toujours, de manière que la partie ne se termine que lorsque Pierre a passé dix. On demande ce que Paul doit déposer pour enjeu.

Rébus.

EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Les beaux-arts sont dans toute leur gloire.



Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE
THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with

which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3

below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you ‘AS-IS’, WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™’s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt

status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.